

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 avril 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 24 avril 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992)
concernant la Somalie**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et conformément à l'alinéa i) du paragraphe 3 de la résolution 1766 (2007) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie (voir pièce jointe).

Le Comité souhaiterait que la présente lettre et la pièce qui y est jointe soient portées à l'attention des membres du Conseil de sécurité et publiées en tant que document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 751 (1992)
concernant la Somalie
(*Signé*) Dumisani Shadrack **Kumalo**



Pièce jointe

**Lettre datée du 26 mars 2008, adressée
au Président du Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 751 (1992) par les membres
du Groupe de contrôle sur la Somalie**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie établi conformément à l'alinéa i) du paragraphe 3 de la résolution 1766 (2007) du Conseil de sécurité.

Le Coordonnateur du Groupe de contrôle sur la Somalie
(*Signé*) Bruno **Schiemsky**

(*Signé*) Gilbert Charles **Barthe**

(*Signé*) Charles **Lengalenga**

(*Signé*) Juliana **Ruhfus**

**Rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie
communiqué conformément à la résolution 1766 (2007)
du Conseil de sécurité**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		5
Résumé		6
I. Introduction	1–26	8
A. Mandat	1–4	8
B. Méthodologie	5–8	9
C. Description des conditions de sécurité	9–26	10
II. Violations de l’embargo sur les armes	27–160	13
A. Introduction	27–32	13
B. Mouvements transfrontaliers d’armes et moyens de transport	33–76	14
C. Le rôle des États	77–102	21
D. Traçage des armes et munitions	103–107	26
E. Les marchés aux armes de Somalie : fragmentation, liens transnationaux et possibilités commerciales	108–150	27
F. Réexportation vers le Kenya	151–156	34
G. Entraînement dispensé par des ressortissants étrangers	157–160	35
III. Police somalienne	161–186	36
A. Introduction	161–162	36
B. Commandement de la police somalienne	163–164	37
C. Forces auxiliaires	165–171	37
D. Police somalienne et opérations de combat	172–174	38
E. Police somalienne et armes	175–178	39
F. Problèmes de financement de la police somalienne	179–186	40
4. Financement	187–212	41
A. Généralités	187–188	41
B. Accusations précises	189–203	41
C. Contributions bilatérales versées au Gouvernement fédéral de transition	204–209	44
D. Les hommes d’affaires somaliens	210–212	46
5. Renforcement des capacités	213–216	46

6.	Coopération avec les États et les organisations	217–237	47
A.	Respect des formes régulières	217–222	47
B.	États	223–233	48
C.	Organisations	234–237	50
7.	Observations, conclusions et recommandations	238–257	51
A.	Observations	238–247	51
B.	Conclusions	248–253	53
C.	Recommandations	254–257	55

Annexes

I.	Réponse du Gouvernement érythréen au Groupe de contrôle	57
II.	Vols militaires éthiopiens entrés en Somalie	59
III.	Réponse du Gouvernement du Royaume-Uni au Groupe de contrôle	60
IV.	Réponse du Gouvernement de la Fédération de Russie au Groupe de contrôle	62
V.	Enquêtes sur des achats et des ventes d'armes effectués sur les marchés aux armes somaliens conduites pendant le mandat courant du Groupe de contrôle	63
VI.	Lettre datée du 27 juillet 2007, adressée par le Président Yusuf au Ministre des finances	76
VII.	Lettre datée du 8 août 2007, adressée par le Président Yusuf au Ministre des finances	78
VIII.	Lettre datée du 19 août 2007, adressée par le Président Yusuf au Ministre des finances	80
IX.	Aperçu des prix des armes et munitions sur les marchés aux armes somaliens	83
X.	Comptabilité établie par le Gouvernement fédéral de transition des dépenses financées par des dons de l'Arabie saoudite	84
XI.	Pays visités et représentants de gouvernements, d'organisations et d'organismes privés rencontrés par les membres du Groupe de contrôle	87

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMI	Organisation maritime internationale

Résumé

Le Groupe de contrôle est chargé de rassembler des informations sur les violations de l'embargo sur les armes auxquelles donnent lieu les événements qui se déroulent en Somalie et sur les questions connexes et d'en rendre compte. Il présente donc ici ce qu'il a constaté pendant la période sur laquelle portait son mandat en indiquant les principaux facteurs et faits nouveaux dans le présent résumé et en les exposant plus longuement dans le rapport proprement dit.

Pendant la période sur laquelle portait son mandat – d'octobre 2007 à avril 2008 –, le Groupe de contrôle a constaté la poursuite de la militarisation de la zone et l'intensification des affrontements armés entre groupes d'opposition et Forces du Gouvernement fédéral de transition. Les groupes d'opposition, particulièrement le Shabaab, ont étendu leur emprise sur le terrain, limitant le déploiement des Forces du Gouvernement fédéral de transition et des Forces armées éthiopiennes qui le soutiennent. Les rebelles lancent continuellement des attaques de style guérilla contre les Forces du Gouvernement fédéral de transition et les troupes éthiopiennes, qui perdent du terrain. Ils ont établi des bases dans toute la Somalie et reçoivent régulièrement, en différents points du pays, des armes acheminées par mer. Le renforcement des effectifs et les succès « militaires » croissants des rebelles ont provoqué une fragmentation des Forces du Gouvernement fédéral de transition, dont les commandants ont commencé à renforcer leurs propres milices, aussi bien au sein des services de sécurité du Gouvernement qu'en dehors.

Pendant la période considérée, le Groupe de contrôle a noté que les armes fournies à toutes les parties au conflit somalien provenaient d'États déjà cités comme fournisseurs d'armes dans des rapports antérieurs, à savoir l'Érythrée, le Yémen et l'Éthiopie. Toutefois, des itinéraires moins repérables sont empruntés et les armes sont introduites en Somalie à l'aide de bateaux plus petits mais plus nombreux ou via des localités reculées le long des frontières terrestres du pays. Le Somaliland, la côte du Puntland et les zones du centre et du sud de la Somalie sont aussi des points d'entrée importants. Le conflit se déplace de plus en plus vers la mer, les villes côtières utilisées pour l'importation illégale d'armes servant également de base à des pirates lourdement armés, qui multiplient les actes de piraterie.

Le Groupe de contrôle a pu constater que l'embargo sur les armes n'a guère d'effet sur le conflit, à en juger par le fait que toutes les parties réussissent à se procurer des armes. Le Gouvernement fédéral de transition n'a pas les moyens de contrôler les frontières pour empêcher les livraisons d'armes effectuées en violation de l'embargo. Une fois les frontières franchies, les armes sont soit livrées directement aux différentes parties au conflit, soit échangées sur les sept nouveaux marchés aux armes qui se sont ouverts depuis le passage à la clandestinité du célèbre marché aux armes de Bakaraaha.

Que des membres du Gouvernement fédéral de transition s'approvisionnent en armes sur les marchés de Mogadiscio n'est pas nouveau. Mais le Groupe de contrôle a appris pendant la période sur laquelle portait son mandat que des responsables de haut rang des services de sécurité gouvernementaux ainsi que des officiers de l'armée éthiopienne et des officiers ougandais de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) avaient eux aussi vendu des armes, qui provenaient des stocks de l'armée ou avaient été saisies lors d'affrontements avec les rebelles. Selon des marchands d'armes, ce sont des commandants des Forces du Gouvernement fédéral de transition et des Forces éthiopiennes qui sont les plus gros fournisseurs de

munitions, qu'ils se procurent en détournant des caisses de munitions et en les déclarant officiellement « consommées au combat ». Les marchés aux armes de Mogadiscio connaissent une prospérité croissante et, selon des sources d'information précises, ils comptent aussi parmi leur clientèle des parties au Kenya.

La police somalienne ne se distingue plus des autres acteurs du conflit armé bien que bon nombre de ses membres ait reçu une formation conforme aux normes internationales. En effet, elle se joint aussi bien à la milice de Mohamed Dheere qu'à l'armée nationale somalienne, si bien qu'il est difficile de savoir, dans les rues, qui appartient à la police gouvernementale. En outre, d'anciens chefs de milices et certains de leurs hommes ont été intégrés dans les structures de commandement de la police du Gouvernement fédéral de transition. Cette dernière a acheté des armes au Yémen sans avoir demandé une dérogation au Comité, violant ainsi l'embargo. On trouve également des chefs de la police parmi les acheteurs et les vendeurs d'armes des marchés de Mogadiscio.

Le budget du Gouvernement fédéral de transition, largement subventionné par des donateurs internationaux, manque de la plus élémentaire transparence. Certains donateurs se sont dits mécontents de ce qu'une partie des fonds qui étaient destinés à des activités civiles et à des activités de consolidation de la paix aient pu être utilisés à des fins militaires et pour l'achat de matériel militaire.

L'anarchie généralisée et l'absence de contrôles créent une situation qui rend très difficile de surveiller les violations de l'embargo, y compris celles qui pourraient être commises par des fonctionnaires du Gouvernement fédéral de transition. Ces obstacles sont aggravés par l'insuffisante coopération accordée par le Gouvernement fédéral de transition au Groupe de contrôle et à ses demandes d'informations.

Le Groupe a formulé un certain nombre de recommandations. Pour renforcer l'efficacité de l'embargo sur les armes, il recommande que le Conseil de sécurité envisage d'imposer de nouvelles sanctions individuelles – interdiction de voyager et sanctions financières – à des auteurs clefs, de placer des conseillers spécialistes de l'assistance technique internationale à des points clefs du territoire somalien et en dehors de la Somalie et de fournir aux États qui en font la demande des moyens accrus pour renforcer les capacités dont ils ont besoin pour appliquer l'embargo.

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 1766 (2007) du 23 juillet 2007, le Conseil de sécurité a donné pour mandat au Groupe de contrôle sur la Somalie :

a) De poursuivre les tâches visées aux alinéas a) à c) du paragraphe 3 de la résolution 1587 (2005);

b) De continuer d'enquêter, en coordination avec les organismes internationaux compétents, sur toutes activités, y compris dans les secteurs financier, maritime et autres, qui produisent des recettes utilisées pour commettre des violations de l'embargo sur les armes;

c) De continuer d'enquêter sur tous moyens de transport, itinéraires, ports maritimes, aéroports et autres installations utilisés à l'occasion des violations de l'embargo sur les armes;

d) De continuer d'affiner et d'actualiser les renseignements concernant le projet de liste de personnes et d'entités qui violent, en Somalie ou ailleurs, les mesures mises en œuvre par les États Membres en application de la résolution 733 (1992), ainsi que de ceux qui les soutiennent activement, aux fins de la prise éventuelle de mesures par le Conseil, et de soumettre ces renseignements au Comité, selon les modalités et au moment que celui-ci jugera opportun;

e) De continuer de formuler des recommandations en se fondant sur ses enquêtes, sur les rapports précédents (S/2003/223 et S/2003/1035) du Groupe d'experts nommé en application des résolutions 1425 (2002) du 22 juillet 2002 et 1474 (2003) du 8 avril 2003 et sur les rapports antérieurs (S/2004/604, S/2005/153, S/2005/625, S/2006/229, S/2006/913 et S/2007/436) du Groupe de contrôle nommé en application des résolutions 1519 (2003) du 16 décembre 2003, 1558 (2004) du 17 août 2004, 1587 (2005) du 15 mars 2005, 1630 (2005) du 14 octobre 2005, 1676 (2006) du 10 mai 2006 et 1724 (2006) du 29 novembre 2006;

f) De collaborer étroitement avec le Comité à l'élaboration de recommandations précises touchant toutes autres mesures à prendre pour que l'embargo sur les armes soit mieux appliqué;

g) D'aider à déterminer les domaines où les capacités des États de la région pourraient être renforcées pour faciliter l'application de l'embargo sur les armes;

h) De lui rendre compte à mi-parcours, par l'intermédiaire du Comité et dans les 90 jours suivant sa création, et de présenter des rapports d'activité mensuels au Comité;

i) De lui présenter pour examen, par l'intermédiaire du Comité, au plus tard 15 jours avant l'expiration du mandat du Groupe de contrôle, un rapport final sur toutes les tâches énumérées ci-dessus.

2. Le Groupe de contrôle, qui était basé à Nairobi, était composé des experts suivants : Bruno Schiemsy (Belgique), expert en armements et coordonnateur; Gilbert Charles Barthe (Suisse), expert en douanes; Charles Lengalenga (Zambie), expert financier; et Juliana Ruhfus (Allemagne), expert en armements et en

transports. Le Groupe de contrôle était secondé par M. Rico Carisch, consultant financier.

3. Le Groupe de contrôle s'est rendu dans les pays suivants : Danemark, Émirats arabes unis, Éthiopie, France, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie et Yémen.

4. Conformément à l'alinéa h) du paragraphe 3 de la résolution 1766 (2007) du 23 juillet 2007, le Groupe de contrôle a rendu compte de ses activités au Conseil de sécurité et au Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie pendant toute la durée de son mandat en lui soumettant des rapports mensuels par l'intermédiaire du Secrétariat des Nations Unies et en présentant un rapport à mi-parcours au Comité, le 15 janvier 2008.

B. Méthodologie

5. En règle générale, les normes et processus de vérification décrits dans les premier et deuxième rapports du Groupe de contrôle ont continué à être appliqués pendant le présent mandat. Quant à la méthodologie, le Groupe a repris celle qu'il avait adoptée pour ses rapports précédents (S/2004/604 et S/2007/436), comme suit :

a) Collecte d'informations sur les événements et les problèmes, autant que possible auprès de sources multiples;

b) Collecte d'informations auprès des sources ayant une connaissance de première main, ou presque, des événements;

c) Recherche d'une certaine cohérence entre les informations qui reviennent souvent et comparaison avec les informations nouvelles et les tendances qui se dessinent;

d) Prise en compte systématique des connaissances spécialisées et du jugement de l'expert du Groupe de contrôle directement concerné et de l'avis collectif du Groupe;

e) Recherche systématique de pièces écrites susceptibles de confirmer l'information reçue.

6. Le Groupe de contrôle s'est également appuyé sur le concept d'une remontée progressive à la source, c'est-à-dire chercher délibérément et systématiquement à entrer en contact avec les personnes impliquées dans des violations de l'embargo sur les armes par l'intermédiaire d'individus ayant une connaissance directe des détails de ces violations ou connaissant des gens ayant une connaissance directe de ces détails.

7. Le Groupe de contrôle a interrogé des fonctionnaires gouvernementaux en poste dans la région et, le cas échéant, des représentants de missions diplomatiques, d'organisations de la société civile et d'organismes d'aide. Il a également contacté de nombreuses personnes clefs appartenant à la société civile somalienne.

8. Relève aussi de la méthodologie le respect des formes régulières, qui est la pratique du Groupe dans ses relations avec les États, les organisations et les particuliers, comme indiqué à la section VI du présent rapport.

C. Description des conditions de sécurité

9. Dans le rapport qu'il a soumis à mi-parcours le 15 janvier 2008 et dans son deuxième rapport mensuel couvrant la période allant du 15 janvier au 15 février 2008, le Groupe de contrôle a informé le Comité que la militarisation de la zone et l'expansion du conflit en Somalie se poursuivaient. Elle s'est encore intensifiée depuis lors.

10. S'agissant des principaux acteurs du conflit, il faut entendre par militarisation : la réception des livraisons d'armes, l'organisation d'activités d'entraînement militaire, la réception de matériel militaire et de soutien logistique et d'autres efforts visant à mettre en place des capacités de contrôle et de commandement dotées d'une organisation et d'une structure de style militaire. Par exemple, le Shabaab a rétabli depuis avril 2007 un grand nombre de ses programmes et camps d'entraînement. L'essentiel de l'entraînement est assuré par des ressortissants d'autres États et porte sur l'utilisation d'explosifs, les tactiques de guérilla et les méthodes d'assassinat (pour plus de détails, voir la section II.G). S'agissant du Gouvernement fédéral de transition, le Groupe a constaté que la police somalienne participe désormais aux opérations de combat militaire (pour plus de détails, voir la section II.D).

11. Depuis le début de son mandat en octobre 2007, le Groupe de contrôle a constaté une expansion impressionnante du conflit. Des régions de Somalie qui étaient jusque-là relativement stables sont inexorablement entraînées dans le conflit et les groupes rebelles, tels que le Shabaab, les combattants de l'Union des tribunaux islamiques et la Muqawama (résistance) étendent systématiquement leur emprise sur le territoire somalien. El Bur et Buulo Burto, dans la région de Hiiraan, et Guriel, dans la région de Galgaduud, sont désormais aux mains des rebelles. Ces derniers renforcent également leur présence ailleurs dans le pays, notamment à Dinsoor et Buur Hakaba, dans la région de Bay, soit en y envoyant leurs propres milices soit en appuyant les milices locales, auxquelles ils fournissent armes et munitions. La situation du Puntland est de plus en plus instable. Le Groupe a appris que les rebelles avaient envoyé des milices, des armes et des combattants étrangers au Puntland (voir sect. II.C) pour déstabiliser l'administration locale. Le Shabaab a, pour sa part, établi des camps d'entraînement dans les montagnes de Bargal, au Puntland. Le Groupe prévoit que de nouveaux affrontements armés vont probablement avoir lieu dans la zone de Jowhar, Beletweyne et Baidoa ainsi que le long de la route d'Afgooye à Baidoa.

Le Gouvernement fédéral de transition

12. Pendant la période considérée, le Groupe a constaté, d'une part, que l'autorité du Gouvernement sur les forces militaires et les forces de sécurité ne cessait de se fracturer et de se déliter et, d'autre part, que l'emprise des clans sur telles ou telles forces se renforçait selon les allégeances envers leurs commandants respectifs.

13. Le Service de la sécurité nationale de la Somalie, qui est sous les ordres du général Mohamed Warsame Darwish, reste très proche du Président Abdullahi Yusuf et s'il est avant tout un organe de renseignements, il est aussi une force anti-insurrectionnelle bien armée, qui participe souvent activement aux combats.

14. L'Armée somalienne, qui est sous les ordres du général Salah Hassan Jama « Liif », a connu un nombre particulièrement élevé de désertions – à l'occasion desquelles les soldats vendent souvent leurs armes pour financer leur retour dans

leurs foyers – et des pertes humaines record au cours des derniers mois. Il est donc quasiment impossible de calculer quel en est actuellement l'effectif réel. Comme le Service de la sécurité nationale, l'armée reste très proche du Président Yusuf et on lui reproche souvent de compter dans ses rangs un nombre disproportionné de soldats originaires du nord du pays.

15. En conséquence, les chefs de l'opposition Hawiye dans le sud et le centre de la Somalie accusent le Service de la sécurité nationale et l'armée somalienne de prendre pour cible la communauté Hawiye au lieu de chercher à rétablir la paix, accréditant l'idée d'une rivalité héréditaire entre le clan Hawiye et le clan Darod au nord pour l'hégémonie du pays.

16. La Police somalienne participe aussi activement aux combats et aux affrontements avec la rébellion. Dirigée depuis mai 2007 par Abdi Qeybdiid, ancien chef de guerre devenu chef de la police, la police somalienne compte actuellement 7 000 hommes, dont environ la moitié ont reçu un entraînement militaire. Les forces les plus soumises à l'autorité de Qeybdiid et, en particulier, la faction paramilitaire Birmadka basée dans le sud de Mogadiscio, sont lourdement armées.

17. En tant que gouverneur de la région de Banadir et de maire de Mogadiscio, le chef de guerre Mohammed Dheere entretient une milice de plusieurs centaines d'hommes lourdement armés, mais comme la loi somalienne place les agents de police sous le commandement du maire, il est souvent difficile de distinguer les membres de la police des miliciens de Mohammed Dheere. Concentrées au nord de la capitale et dans la région du Moyen-Chébéli, les forces de Dheere sont celles qui échappent le plus à l'autorité du Gouvernement somalien.

18. Les forces du Service de la sécurité nationale et les forces militaires du Gouvernement fédéral de transition sont de plus en plus harcelées par les rebelles, surtout depuis fin 2007. La violence des combats, l'augmentation des attentats dirigés contre des personnes et l'insuffisance de la solde ont entraîné un nombre important de désertions. Les chefs militaires ont réagi en remplaçant les déserteurs par des membres de leurs clans qui leur sont depuis toujours fidèles, ce qui a déclenché de nouvelles désertions et ainsi de suite. L'intensification de la militarisation de la zone se traduit également par l'augmentation des transactions d'armes sur les marchés de Somalie.

19. Les forces militaires, les services de renseignement et la police du Gouvernement fédéral de transition ne poursuivent manifestement plus les mêmes objectifs. Pendant la période sur laquelle porte le mandat du Groupe de contrôle, elles se sont comportées comme des forces de combat pratiquement indépendantes et, selon des informations données par les médias somaliens et les Nations Unies, il y aurait même eu des affrontements entre elles.

20. Pour toutes ces raisons, on ne peut guère dire que les forces du Gouvernement fédéral de transition représentent véritablement la nation et la population somaliennes. C'est plutôt en fonction de leurs intérêts personnels que les différents chefs militaires rassemblent leurs forces, peut-être en prévision de la chute du Gouvernement fédéral de transition et dans l'espoir de jouer un rôle dans le gouvernement qui lui succéderait.

L'opposition armée

21. L'opposition armée au Gouvernement fédéral de transition et aux Forces armées éthiopiennes présentes en Somalie forme au moins trois groupes distincts : le Shabaab (la Jeunesse), la Muqawama et l'Union des tribunaux islamiques, unis par un ennemi commun, le Gouvernement fédéral de transition, et une exigence commune, le retrait des troupes éthiopiennes. Cependant, s'ils partagent armes et combattants et organisent des opérations communes, ils n'ont ni les mêmes effectifs ni le même objectif final. Les combattants de la Muqawama et ceux de l'Union des tribunaux islamiques obéissent à des préoccupations essentiellement internes et nationalistes et ils bénéficient d'un soutien assez large de la population.

22. Quant au Shabaab, il aurait, selon ses membres, des visées internationales et voudrait étendre sa présence et son hégémonie au-delà du territoire somalien jusqu'en Ogaden, au Yémen et même en Arabie saoudite. Le Shabaab est doté d'une structure de commandement, il gère de nombreux programmes et camps d'entraînement en Somalie et ailleurs et bénéficie du soutien d'un certain nombre d'États qui lui fournissent armes et entraînement (voir la section sur l'Érythrée). Il compte aussi avec l'appui de nombreux combattants du Jihad venus de divers continents partager avec lui leur savoir-faire en matière d'insurrection (pour plus de détails, voir la section II.G). Le Groupe a constaté que le soutien étranger contribue aux succès militaires du Shabaab, ce que confirment des informations émanant de source sûre ainsi que des médias et de l'ONU.

23. En décembre 2007, le Shabaab s'est donné d'un nouveau commandant suprême, Abu Zubeyr. C'est dans le centre de la Somalie, dans la région de Galgaduud, dont Adan Hashi « Ayrow » est maître, que la présence du Shabaab est la plus forte. Le sud de la Somalie est placé sous le commandement du cheikh Hassan Turki, tandis que, dans la région de Hiraan et de Bakool, les opérations sont dirigées par Mukhtar Robow Abu-Mansour. Le Shabaab ne cesse d'étendre son emprise sur le territoire somalien. Confrontée à un nombre croissant de pertes humaines, l'armée éthiopienne a envoyé des renforts en Somalie, regroupé ses forces et abandonné ses bases les moins importantes.

Nord-ouest de la Somalie

24. Le Somaliland, ou nord-ouest de la Somalie, est la région la plus stable de la Somalie. Elle s'est proclamée autonome en 1993 et ne participe pas au conflit qui déchire le sud de la Somalie, où règnent les luttes de clans et d'allégeances religieuses.

25. Toutefois, le Somaliland et son voisin, le Puntland, se disputent les territoires de l'est de Sool et de Sanaag. Une faction pro-Somaliland du clan Dhulbahante, sous l'influence du Ministre de l'intérieur du Puntland démis de ses fonctions, a pris la possession de la ville de Laas Anood jusque-là aux mains de la faction pro-Puntland et a appelé en renfort l'armée du Somaliland. Des coups de feu ont été échangés dès septembre 2007 aux alentours de Laas Anood entre les troupes du Puntland et celles du Somaliland. D'après des sources des Nations Unies, les troupes du Somaliland seraient maîtresses de la ville depuis le 1^{er} octobre. Une autre bataille importante a eu lieu le 15 octobre : les troupes du Somaliland ont repoussé une offensive des troupes du Puntland et renforcé leur position de défense sur une ligne de front à 35 kilomètres à l'est de la ville. Malgré de nombreuses rumeurs concernant le réarmement et le regroupement des forces du Puntland, cette bataille

pour s'emparer des régions de Sool et de Saanag a été la dernière. Pour renforcer son hégémonie, le Somaliland a recruté des membres de la milice du clan local et nommé de nouvelles autorités civiles et a dû augmenter les impôts pour en assurer le financement.

Le Puntland

26. Les conditions générales de la sécurité au Puntland n'ont cessé de se dégrader depuis le début du mandat actuel du Groupe. Le Somaliland a infligé une défaite au Puntland, qui a dû lui céder la partie orientale des régions de Sool et de Saanag en octobre 2007. Une recrudescence des crimes, des enlèvements et des meurtres dus aux affrontements avec la rébellion, en particulier à Bossaso, a été enregistrée. L'enlèvement d'étrangers en échange de rançon par des miliciens armés appartenant à différents clans est devenu une activité lucrative. Les relations politiques sont de plus en plus tendues entre le Gouvernement de l'État du Puntland et le Gouvernement fédéral de transition au sujet de la maîtrise des ressources naturelles et de l'utilisation des recettes fiscales.

II. Violations de l'embargo sur les armes

A. Introduction

27. Pendant la période sur laquelle porte son mandat actuel, le Groupe a constaté qu'un certain nombre d'États continuaient de violer l'embargo, mais que les voies d'acheminement des armes avaient changé. Les livraisons d'armes en provenance de l'Érythrée se font désormais le long de la frontière avec Djibouti (voir également la réponse du Gouvernement érythréen à l'annexe I du présent rapport). Le Groupe a enquêté sur plusieurs pays fournisseurs, sur les itinéraires empruntés et sur les ports de la côte somalienne par lesquels les armes sont introduites dans le pays.

28. Le Marché somalien des armes a connu quelques changements importants pendant la période considérée. Le Marché aux armes de Bakaraaha tel qu'il était décrit dans les rapports précédents du Groupe n'existe plus. Au moins sept marchés différents l'ont remplacé : ils sont moins visibles et fonctionnent davantage sur la base de contacts et de relations personnels.

29. Le deuxième changement majeur est l'apparition de participants non somaliens sur le marché des armes, en violation manifeste de l'embargo. Agissant par l'intermédiaire d'interlocuteurs locaux, des militaires éthiopiens, mais aussi des membres de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), se retrouvent parmi les vendeurs d'armes et de munitions.

30. Le troisième changement tient à la présence nettement plus active d'anciens chefs de guerre désormais à la tête des Forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition parmi les acheteurs et les vendeurs d'armes du marché somalien. On voit des commandants et des responsables du Service de la sécurité nationale et de la police et de l'armée somaliennes vendre des armes qui proviennent de caches et de stocks de l'armée ou encore ont été obtenues dans le cadre du programme de désarmement ou prises à des soldats tués au combat.

31. Le Shabaab est toujours présent sur le marché somalien des armes non seulement pour y acheter les armes et munitions nécessaires à ses opérations de

combat, mais aussi pour en retirer des revenus en vendant des armes qui proviennent de ses propres caches ou sont des armes du Gouvernement fédéral de transition saisies au combat. Les chefs de guerre ont recommencé à acheter des armes sur le marché somalien en prévision de la chute qu'ils pensent prochaine du Gouvernement fédéral de transition.

32. Dans les conditions d'insécurité qui règnent en Somalie et dans l'ensemble de la région, le marché somalien des armes sert aussi à alimenter le conflit au Kenya (voir sect. II.F).

B. Mouvements transfrontaliers d'armes et moyens de transport

Introduction

33. Pendant la période considérée, le Groupe de contrôle a obtenu des renseignements importants sur les livraisons d'armes à la Somalie via les ports somaliens. Les livraisons d'armes en provenance du Yémen arrivent en général dans les ports somaliens de l'océan Indien et du golfe d'Aden. Les navires en provenance des Émirats arabes unis chargeraient les marchandises sous embargo en mer. D'autres envois partent d'autres États de la région, notamment du Yémen. Quant aux livraisons d'armes en provenance de la côte est de l'Afrique, elles sont généralement débarquées dans les ports du sud de la Somalie – Kismayo, par exemple.

34. Le renforcement de la présence navale internationale dans la région a un effet de dissuasion limité, en particulier le long des côtes de la Corne de l'Afrique. La difficulté tient à ce que les auteurs des violations sont très nombreux à opérer en mer et qu'il est pratiquement impossible d'intercepter et de contrôler les cargaisons suspectes dans les eaux internationales.

35. Pendant la période à l'étude, le Groupe de contrôle a obtenu des renseignements sur les nouveaux itinéraires empruntés par ceux qui acheminent des armes sous embargo. Par exemple, les envois venant de l'Érythrée suivent un itinéraire qui longe la frontière entre l'Érythrée et Djibouti passant par la Zone 5 (Ogaden) et sont introduits en Somalie par l'Éthiopie (voir sect. II.C).

36. Le Groupe a également constaté le recours à des moyens de transport rudimentaires pour introduire des armes en Somalie. Le long de la frontière entre l'Érythrée et Djibouti, par exemple, et dans l'intérieur des terres au-delà du port de Kismayo, ce sont des charrettes tirées par des ânes, des chameaux ou des chevaux qui sont utilisés pour transporter les armes, ce qui rend le traçage encore plus difficile.

Importation par le Somaliland

Mesures prises par le Gouvernement pour contrôler les armes

37. Bien que la population y ait été de tout temps armée, le Somaliland a interdit le port d'armes en public et est en train de réglementer la possession et le commerce d'armes à feu à des fins privées. Le Comité parlementaire de la défense et de la sécurité examine actuellement un projet de loi sur les armes à feu. En octobre 2005, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, le Ministère

de l'intérieur du Somaliland a mis en place un régime d'enregistrement des armes et de permis de port d'armes à des fins privées et, en décembre 2007, un total de 7 114 armes à feu avaient été enregistrées.

38. Les autorités du Somaliland affirment que les envois et le transit d'armes vers le sud de la Somalie sont interdits, mais il existe néanmoins une contrebande d'armes à petite échelle du fait que le pays n'a pas les moyens de surveiller les côtes faisant face au Yémen. Elles disent avoir arrêté un certain nombre de contrebandiers et saisi les armes qu'ils transportaient sans donner de détails. Selon les autorités, le commerce des armes en général et l'embargo imposé à la Somalie présentent moins d'importance pour la sécurité du Somaliland que le risque d'une contre-offensive du Puntland pour récupérer l'est des régions de Sool et de Sanaag, par exemple, ou encore la migration illégale de militants islamistes qui s'introduisent dans le pays. Le Gouvernement n'a pas donné d'informations sur d'éventuelles saisies de cargaisons d'armes aux frontières, mais il semble qu'il ait eu la main plus heureuse à l'intérieur des terres : en août 2007, des AK-47, des armes automatiques PKM et des grenades à tube en quantité suffisante pour remplir le plateau d'un pick-up ont été saisis dans une maison appartenant à des Éthiopiens de l'Ogaden. On sait qu'il existe à Hargeisa et Burao un marché clandestin d'armes alimenté par le Yémen, et qu'il est actif.

Mouvements d'armes

39. Des armes transportées à bord de boutres appartenant à des yéménites arrivent régulièrement sur la côte du Somaliland. Le Gouvernement du Somaliland étant absent dans cette zone, les pêcheurs et les capitaines yéménites de ces embarcations ont établi des relations commerciales étroites avec les anciens des clans Issaq et Warsangeli, qui contrôlent les régions côtières situées aux alentours des ports de Hais, Maidh et Las Qoray. Le trafic d'armes à bord de boutres via des ports naturels éloignés fait partie des activités de commerce général plus larges (carburants, articles en plastique, ciment, aliments) qui échappent aux droits de douane. Habituellement, plusieurs trafiquants d'armes s'entendent pour transporter leurs cargaisons respectives à bord du même boutre. Ils partagent les frais de transport et attendent leur arrivage au port.

40. Le Groupe de contrôle a ainsi été informé que le 9 janvier 2008, un bateau de pêche en provenance du Yémen a accosté dans un petit port tenu par les milices du clan Warsangeli, entre Las Qoray et Maydh, dans la région du Sanag-Est, avec à son bord 1,5 tonne d'AK-47 et de pistolets. Le convoi, déchargé sur des pick-ups, avait été organisé par des marchands d'armes du Somaliland. Un homme d'affaires local a expliqué au Groupe que des boutres appartenant à des Yéménites livrent des armes et du carburant aux clans locaux en paiement des droits de pêche. Les clans Warsangeli, qui tiennent le port de Las Qoray, sont le principal appui du Front national de libération de l'Ogaden (FNLO), auquel ils fournissent des armes en empruntant des itinéraires qui longent la frontière du Puntland, via Boocame, dans les territoires contrôlés par le clan Dhulbahante, avec lequel ils entretiennent de bonnes relations.

41. Le Groupe de contrôle a été informé que le Shabaab s'apprêtait à infiltrer les Forces armées du Somaliland, qu'il disposait d'un réseau d'appui dans la région de Burao pour soigner les combattants blessés et que des sympathisants de la milice au Somaliland étaient en contact avec d'autres militants dans le sud du pays.

42. Le Groupe de contrôle a aussi appris que le Somaliland a développé des relations étroites avec l'Éthiopie sur des questions se rapportant aux transports et à la sécurité. Le corridor de Berbera, inauguré en présence d'une délégation éthiopienne à la mi-novembre 2005, permet d'utiliser le port de Berbera pour le transit par voie terrestre de marchandises à destination de l'Éthiopie. L'Éthiopie a fourni une aide au Somaliland sur des questions militaires et en matière de renseignement et le Somaliland a, en contrepartie, mené des opérations contre des éléments du Front national de libération de l'Ogaden et livré certains d'entre eux à l'armée éthiopienne. Le Groupe a été informé que l'armée du Somaliland recevait des armes et du matériel militaire de l'Éthiopie, où plusieurs officiers ont suivi un entraînement au combat, dispensé par des instructeurs des Forces armées éthiopiennes ou de l'armée américaine. Il attend de recevoir des informations à ce sujet des gouvernements américain et éthiopien (voir sect. II.G).

43. Ces livraisons d'armes et l'entraînement ainsi dispensé constituent des violations de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité à laquelle la résolution 1425 (2002) a ajouté « la fourniture de formation liée à des activités militaires » (voir sect. II.F).

44. Le Groupe de contrôle a par ailleurs été informé que le Service de la sécurité nationale du Somaliland recevait un soutien du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans les domaines du renseignement et de la sécurité. À ce titre, le Royaume-Uni procède à des vols d'appareils militaires, qui atterrissent à l'aéroport de Berbera au lieu d'atterrir à celui d'Hargeisa, sans en aviser préalablement le Comité (voir sect. II.C et annexe III).

45. Le Groupe de contrôle a reçu des informations indiquant qu'une quantité importante d'armes importées au Somaliland, par exemple du Yémen, sont destinées au sud de la Somalie ou au Front national de libération de l'Ogaden dans la zone 5 (Éthiopie). L'importance prise par le Somaliland comme point de transit pour les ventes d'armes au marché de Bakaraaha a déjà été soulignée dans les rapports du Groupe de contrôle datés du 5 avril 2006 et du 27 juin 2007 (voir S/2006/229 et S/2007/436). Le Groupe a été informé que des marchands d'armes installés à Mogadiscio s'envolent régulièrement de l'aéroport K50 et de celui de Galkayo à destination d'Hargeisa, d'où ils rejoignent le Yémen par bateau pour y commander des cargaisons d'armes.

46. Si les marchands d'armes prennent le risque d'importer régulièrement des cargaisons d'armes auprès des propriétaires de boutres yéménites qui déchargent leur marchandise le long de la côte du Somaliland, le Gouvernement du Somaliland, pour des achats plus importants, évite que ses navires ne soient interceptés par la force opérationnelle navale des États-Unis dans le golfe d'Aden en s'approvisionnant sur les marchés d'armes de Mogadiscio.

47. Le Groupe de contrôle a été informé qu'entre octobre et novembre 2007, des marchands d'armes de Mogadiscio ont vendu 10 cargaisons d'armes destinées au Somaliland et au Puntland. Ces armes sont acheminées en évitant soigneusement les postes de contrôle éthiopiens installés à Baidoa et à Beletweyne.

Importations via le Puntland et Bossaso

48. Le Groupe de contrôle a par ailleurs confirmé qu'une quantité importante d'armes importées arrivait à leur destination finale dans le sud et le centre de la Somalie par la côte du Puntland et le port de Bossaso. Nombre de marchands d'armes exerçant à Bossaso appartiennent au sous-clan Warsangeli des Darood et proviennent de la région du Sanaag-Est. Il est notoire qu'ils approvisionnent en armes les clans, les chefs de guerre, les marchés de Somalie et le Front national de libération de l'Ogaden dans tout le pays. D'après le Chef de la police, M. Abdi Qeybdiid, qui a promis de fournir des preuves que l'on attend toujours, ces cargaisons destinées aux milieux d'affaires de Mogadiscio entrent fréquemment en Somalie par le port de Bossaso (voir sect. VI.B.b).

49. Le port de Bossaso est utilisé par de nombreux hommes d'affaires impliqués dans le commerce d'armes pour des raisons de profit, indépendamment de toute allégeance. Les autorités du Puntland arrêtent des véhicules privés en transit qui transportent des chargements. Ainsi, le 10 octobre 2007, la police du Puntland a saisi un camion transportant 148 pièces d'explosifs au point de contrôle d'Armo, à 90 kilomètres au sud de Bossaso, qui faisait route vers Mogadiscio et venait des montagnes proches de la ville. Le 29 janvier 2008, un homme d'affaires a été arrêté à un poste de contrôle de la police entre Bossaso et Garowe alors qu'il transportait une cargaison d'armes à destination de Galkayo.

50. Il a été signalé au Groupe de contrôle qu'aux alentours du 8 janvier, un groupe d'hommes d'affaires non identifiés a reçu une cargaison d'armes provenant du Yémen, qui ont été introduites en Somalie via le port de Bossaso. Les armes ont ensuite transité par Ceel Dheer et sont arrivées à bord d'un boutre au port d'El Ma'an, pour être finalement acheminées jusqu'au marché aux armes de Mogadiscio. La cargaison comprenait 180 AK-47, 45 PKM, 27 RPG-2/7, 3 Dhuunshilke, 11 Zubadeed, 16 fusils d'assaut SR-88, 9 M-16, 38 pistolets, 200 grenades à main, 109 armes antichar M-72 LAW, 9 mortiers, 60 viseurs de nuit et 48 caisses contenant divers types de munitions.

51. Bossaso a toujours été une base pour les groupes de militants islamistes tels que Al-Ittihad et l'Union des tribunaux islamistes (UTI). Des liens étroits existent avec les combattants du Shabaab qui opèrent dans les régions méridionales de Mudug-Sud et de Galgaduud. Avant octobre 2007, des armes provenant de Bossaso, destinées à Galkayo, ont transité par Laas Anood. Les contrôles effectués par l'armée du Somaliland ont depuis lors mis un terme à l'acheminement d'armes par cette voie d'accès directe.

Importations d'armes destinées aux insurgés via les régions de Galgaduud et de Mudug

52. Le Groupe de contrôle a été informé que les ports d'Harardheere et d'Hobyo dans la région de Mudug et Ceel Dheer dans la région de Galgaduud sont des centres d'approvisionnement pour les bases proches du Shabaad établies à Dhusamareeb et à El Bur, ainsi qu'à Mogadiscio. Les forces du Gouvernement fédéral de transition assurent une protection minimale dans ces trois ports naturels. Les cargaisons ci-après seraient arrivées dans les lieux suivants :

Ceel Dheer

53. Un haut responsable de la sécurité du Gouvernement fédéral de transition a indiqué qu'aux alentours du 28 mars 2007, une cargaison était arrivée, qui comprenait 10 PKM, 200 AK-47, quelques B10 et 30 caisses de munitions pour des AK-47 et des PKM. Cet envoi avait été organisé par des hommes d'affaires du clan Agbal pour aider les forces insurgées. Les armes ont été confisquées par le maire de Mogadiscio et Gouverneur de la région de Banadir, M. Mohammed Dheere, qui a été préalablement averti de cet arrivage et a attendu que les armes soient chargées dans des véhicules et dissimulées dans du riz et d'autres denrées alimentaires avant d'attaquer le convoi et de le saisir.

54. À la fin de mai 2007, d'après ce même haut responsable, M. Mohammed Dheere a saisi à Jowhar un camion en provenance de Ceel Dheer, qui transportait une douzaine de caisses contenant 40 000 cartouches pour des AK et des PKM. Aux alentours du 23 juillet 2007, deux boutres provenant, semble-t-il, de l'Érythrée sont arrivés avec des armes à leur bord destinées aux camps du Shabaad établis à Dhusamareeb; et le 28 janvier 2008, des insurgés sont arrivés à bord de vedettes rapides.

Hobyo

55. Aux alentours du 18 octobre 2007, un boutre transportant une cargaison d'AK-47, de munitions, de PKM et de RPG-2 est arrivé au port d'El Adde à Mogadiscio. La livraison, qui avait été organisée au Yémen par un homme d'affaires d'Hobyo, a été déchargée à Hobyo à bord de deux embarcations plus petites, qui ont ensuite transité via Ceel Dheer pour rejoindre Mogadiscio. Des combattants du Shabaad se sont servis de ces armes pour combattre les forces du Gouvernement fédéral de transition à la station de police de Holwadag.

56. En avril 2007, un boutre provenant, semble-t-il, de l'Érythrée, a accosté avec à son bord plusieurs PKM, AK-47 et munitions. Les armes ont ensuite été acheminées par voie terrestre jusqu'aux camps du Shabaad établis à Dhusamareeb.

Haradheere

57. Aux alentours du 28 juillet 2007, deux boutres seraient arrivés du Yémen et de l'Érythrée avec des armes à leur bord, qui ont ensuite été acheminées jusqu'aux insurgés basés à El Bur. En juin 2007, des insurgés sont arrivés à bord de deux navettes rapides.

Sud de la Somalie

58. En dehors de Kismayo, Badmadow et Barawe sont les autres ports de destination ou d'escale qui sont utilisés pour les cargaisons provenant de l'Afrique de l'Est à destination des groupes insurgés en Somalie. Il apparaît en outre que l'extrême sud du pays est le point de départ pour les cargaisons d'armes destinées aux combattants du Front national de libération de l'Ogaden et du Front de libération des Oromos se trouvant dans la zone 5, dans la région de l'Ogaden, en Éthiopie.

Port international de Mogadiscio

59. Le Groupe de contrôle continue de recevoir des informations faisant état de livraisons d'armes par le port international de Mogadiscio, qui ont lieu malgré la présence des services des douanes, de la sécurité et de la police du Gouvernement fédéral de transition.

60. Le 20 septembre 2007, un navire parti des Émirats arabes unis, sur lequel ont été transbordées des armes au large des côtes du Yémen, est arrivé dans le port de Mogadiscio. Les trafiquants avaient dissimulé des munitions dans des barils contenant des boîtes de lait en poudre et plusieurs AK-47 et PRG-2/7 dans des réservoirs à eau et 20 conteneurs d'essence. Bien que certains faits demeurent inconnus, le Groupe de contrôle a établi que la livraison a été interceptée par les forces de police du Gouvernement fédéral de transition au large du port. Des agents chargés de la sécurité au port auraient tenté de revendre les armes saisies aux hommes d'affaires qui avaient organisé la livraison. Afin de vérifier si ces tentatives ont abouti et de localiser les armes, le Groupe a à plusieurs reprises pris contact avec le responsable du port, M. Abdi Jino, par téléphone, par courrier électronique et à l'aide d'intermédiaires, mais n'a pas pu obtenir de réponse (voir aussi sect. VI.A). Il a par ailleurs adressé une lettre au Gouvernement des Émirats arabes unis, le 30 novembre 2007, pour lui demander un complément d'informations sur le navire en question, mais aucune réponse n'avait été reçue à la date où le présent rapport a été présenté.

61. Aux alentours du 18 octobre 2007, un autre navire est arrivé dans le port de Mogadiscio avec à son bord des articles sous embargo qui avaient été transbordés au large des côtes du Yémen. Bien qu'aucune arme n'ait alors été découverte, le Groupe de contrôle a appris qu'elles étaient arrivées à destination. Des documents ont été recueillis sur les deux cargaisons, les sociétés impliquées et les équipages, et le Groupe poursuit ses investigations. Il s'est aussi entretenu avec des représentants du Gouvernement yéménite, qui ont réfuté ces accusations.

Intégration des enquêtes sur le trafic d'armes et les actes de piraterie

62. Il a été établi que dans trois principaux ports, il existait des liens entre le trafic d'armes et les actes de piraterie. Sur les 11 cas de piraterie signalés par l'Organisation maritime internationale (OMI) en 2007, 10 ont eu lieu dans la zone située au large du port de Mogadiscio. Six des navires capturés ont été libérés dans les ports naturels de Hobyo et Harardheere, qui sont utilisés par ceux qui violent l'embargo pour effectuer des livraisons d'armes et qui offrent aux pirates un « sanctuaire » pour les navires capturés, situé hors d'atteinte des autorités.

63. Sur les 11 cas de piratage signalés par l'Organisation maritime internationale (OMI), 10 ont donné lieu au paiement d'une rançon, soit au total un montant combiné dépassant 3 millions de dollars. Même si l'on déduit les sommes versées à des intermédiaires se trouvant à l'étranger et en Somalie, cela représente un montant d'argent appréciable et un pouvoir d'achat accru pour les habitants de Hobyo et de Harardheere.

Ports des régions de Galgaduud et Mudug

64. Harardheere est considérée comme un fief du clan Suleiman et l'ancienne base d'un des pirates les plus tristement célèbres, Mohamed Abdi Hassan, également

connu sous le nom d’Afweyne. Celui-ci a publiquement admis son rôle dans certains enlèvements, en accordant par exemple un entretien à l’Agence France-Presse, le 23 août 2006. D’après les enquêteurs internationaux, il était à la tête du groupe de pirates responsable de la capture du *MV Rozen*, le 25 février 2007. Il aurait en outre été impliqué plus récemment dans des négociations pour le versement de rançons. Le Groupe de contrôle a reçu des informations crédibles des services de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, indiquant qu’Afweyne importait auparavant des armes de l’Érythrée pour le compte de l’ancien chef de guerre, Hussein Aideed, en tant qu’associé de l’épouse d’Aideed, Fatun Hussein.

65. Un seigneur de guerre du nom de Garaad Mohamud Mohamed est également à la tête d’un groupe de pirates installés à Harardheere. D’après des informations que le Groupe de contrôle a reçues de la République de Corée, celui-ci est l’auteur de l’arraisonnement des navires de pêche *Mavuno I* et *Mavuno II* qui battaient pavillon sud-coréen (voir sect. VI.A).

66. Les navires ont été libérés à Harardheere après versement d’une rançon, le 11 novembre 2007. Garaad Mohamud Mohamed a publiquement admis son rôle dans un entretien accordé à Radio Chébéli. D’après des articles parus dans la presse en janvier 2006, Garaad a ouvertement menacé de tuer des otages après que certains de ses complices ont été arrêtés par la marine américaine.

67. La ville d’Harardheere est en cause dans d’autres cas récents de piraterie, tels que la capture de l’*Al Aqueed*, un boutre en provenance des Émirats arabes unis, et du *Ching Fong Hwas 168*, un navire de pêche de la province chinoise de Taiwan, qui a été gardé dans le port d’Harardheere et libéré après le versement d’une rançon en novembre 2007.

68. La capture de l’*Al Aqueed* apporte en outre des preuves de l’existence de liens entre Harardheere et le port de Hobyo, autre port en grande partie aux mains du clan Suleiman. L’*Al Aqueed* a été emmené de Harardheere à Hobyo où il est resté jusqu’à sa libération à la suite du versement d’une rançon, le 12 juin 2007.

69. D’autres navires ont été emmenés vers le « sanctuaire » de Hobyo, notamment, le *Mariam Queen* battant pavillon de Saint-Kitts-et-Nevis et le navire danois *Danica White*. Ces deux navires ont été libérés dans le port de Hobyo après le versement de rançons en mai et août 2007, respectivement.

Mogadiscio

70. Le Groupe de contrôle mène des enquêtes sur cinq cas de piraterie dans la zone du port international de Mogadiscio. Dans deux cas, les navires étaient ancrés dans le port de Mogadiscio, et dans les autres cas, ils mouillaient à moins de 30 milles de la côte, comme suit :

- Le *Nimatullah*, piraté le 1^{er} avril 2007 alors qu’il était ancré dans le port;
- Le *Mariam Queen*, piraté le 3 mai 2007 à 12 milles au large de Mogadiscio;
- Le *Al Aqueed*, piraté le 24 mai à 30 milles au large de Mogadiscio;
- Le *Al Marjan*, piraté le 17 octobre 2007 à 7 milles au large de Mogadiscio;
- Le *Dai Hong Dan*, piraté le 17 octobre 2007 alors qu’il était ancré dans le port.

71. Dans le cas du *Dai Hong Dan*, les pirates étaient des agents de sécurité opérant sous le commandement de « Dinax », qui avait été désigné par le Gouvernement pour assurer la sécurité au port. Après cet incident, ces agents ont été remplacés par des membres de la police somalienne placés sous le commandement du Chef de la police, M. Qeybdiid.

72. Compte tenu du choix mûrement réfléchi du moment, du lieu et du mode d'opération des pirates, les milieux d'affaires en sont venus à penser que ces actes de piraterie étaient l'œuvre de membres du service de sécurité du port de Mogadiscio et que certains y participaient activement.

Actes de piraterie et violations de l'embargo sur les armes

73. À plusieurs reprises, le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles l'argent des rançons obtenu par les pirates aurait servi à acquérir des armes. Le fait que les villes de Harardheere, Hobyo et Mogadiscio ont été utilisées pour importer des armes et commettre des actes de piraterie offre des perspectives tant pour les pirates que pour ceux qui violent l'embargo sur les armes.

74. Les pirates opérant en Somalie sont de plus en plus armés. Le Groupe de contrôle a reçu du Gouvernement de la République de Corée des informations indiquant que les 15 pirates qui se sont emparés du *Golden Nori* se trouvaient à bord de vedettes rapides et de petites embarcations de pêche et qu'ils étaient équipés d'AK-47, de lance-grenades, d'armes automatiques, d'armes de poing, de grenades et de munitions réelles.

75. Le pirate somalien, Abdi Yusuf, qui était à bord du *Golden Nori* lors de sa capture, a confirmé dans un entretien accordé à l'Associated Press qu'une rançon avait été versée pour obtenir la libération du navire à la mi-décembre 2007. À la suite de sa libération, la police du Puntland a arrêté plusieurs pirates ayant des liens avec cette affaire. Lors de réunions avec des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies – le 27 février 2008 par exemple – le Président Cadde Muse a déclaré à plusieurs reprises qu'il ressortait des enquêtes menées par la police du Puntland que l'argent de la rançon avait été utilisé pour acheter des armes, en violation flagrante de l'embargo.

76. Afin de vérifier ces informations, le Groupe de contrôle a pris contact avec le Ministre de la sécurité nationale du Puntland, M. Abdullahi Said Samataer, et le Ministre de la pêche, M. Ahmed Said Nor, à plusieurs occasions, par courrier électronique et par téléphone. Les informations supplémentaires qu'ils ont promis à maintes reprises de lui communiquer ne lui sont toujours pas parvenues.

C. Le rôle des États

Érythrée

77. L'appui fourni par le Gouvernement érythréen à l'Union des tribunaux islamiques et au Shabaab a été abondamment commenté par le Groupe de contrôle dans ses rapports précédents (S/2005/625, par. 36 à 42; S/2006/229, par. 15 à 21; S/2006/913, par. 15 à 55; S/2007/436, par. 11 à 22). Au cours du présent mandat, le Groupe a été informé que le Gouvernement érythréen continuait de prêter son concours aux groupes opposés au Gouvernement fédéral de transition en fournissant

des armes et une formation aux combattants du Shabaab et en approvisionnant un chef de guerre, comme le précisent les paragraphes ci-dessous.

Armes fournies au Shabaab

78. Le Groupe de contrôle a été informé qu'aux alentours du 2 janvier 2008, une livraison d'armes en provenance de l'Érythrée est arrivée à Mogadiscio. Ces armes ont été transportées par voie terrestre dans la Zone 5 (Éthiopie) via la frontière entre l'Érythrée et Djibouti; elles ont ensuite traversé la frontière somalienne près de Beletweyne (région d'Hiraan) avant de rejoindre Mogadiscio en passant par Buulo Burto (région d'Hiraan).

79. La cargaison était dissimulée sous un chargement de pommes de terre et des sacs de café et comprenait : 13 sacs de café contenant des RPG-7 en pièces détachées; 9 sacs de café contenant des grenades à main; 4 sacs de café contenant des mines antichars; 12 sacs de café contenant 3 types différents de détonateurs; 2 sacs de café contenant des pistolets; 20 sacs de café contenant des obus de mortier; 27 fusils d'assaut AK-47; 15 armes automatiques PKM; 9 RPG-2, 19 petits mortiers, 14 fusils d'assaut FAL, 13 grenades pour fusil FAL, 4 M-16 et des explosifs.

Entraînement des combattants du Shabaab

80. Le Groupe de contrôle a été informé qu'environ 120 combattants du Shabaab se sont rendus en Érythrée en vue d'y suivre un entraînement militaire dans un camp situé à proximité de la frontière éthiopienne. Les combattants seraient originaires de la Somalie, de l'ethnie Oromo, du Zanzibar, des Comores, de l'Afghanistan et du Pakistan. Ils seraient formés à l'utilisation et l'assemblage d'armes et d'explosifs, à la fabrication d'engins explosifs improvisés, aux techniques d'assassinat, aux tactiques de combat de guérilla, à la planification tactique, au tir de précision et aux techniques d'autodéfense.

81. Après avoir reçu un entraînement préliminaire, les combattants se sont rendus dans divers endroits, dont l'île située au large de Massawa (Érythrée), pour y recevoir une formation pratique au maniement d'explosifs et d'autres armes. À la fin de la formation, les combattants se sont regroupés à Assab (Érythrée) pour se préparer à retourner en Somalie.

82. À Assab, le groupe de combattants s'est séparé pour emprunter des voies et des moyens de transport différents en vue de rejoindre la Somalie. Un groupe a longé la frontière entre l'Érythrée et Djibouti par la route jusqu'à la Zone 5 (Éthiopie) avant d'entrer en Somalie. Un autre groupe s'est rendu au Somaliland (Somalie) à bord d'un boutre et a rejoint Mogadiscio par la route, tandis que d'autres sont restés à Bossaso pour y préparer des attaques contre les autorités locales du Puntland et le Gouvernement fédéral de transition. Enfin, le reste des miliciens a été transporté par avion vers la région de Galgaduud (Somalie). Ceux qui sont arrivés à Mogadiscio les 16, 17 et 18 février 2008 ont participé à des attaques menées contre les militaires éthiopiens et les forces du Gouvernement fédéral de transition.

Fourniture d'armes au chef de guerre Barre Hiraale

83. Le Groupe de contrôle a été informé que le 2 février 2008, Barre Hiraale, un chef de guerre opérant dans les régions de Gedo et du Djouba (Somalie), qui s'est

provisoirement allié au Shabaab dans le but de prendre le contrôle de Kismayo, a reçu une livraison d'armes en provenance de l'Érythrée. Ces armes ont été transportées à bord d'un boutre jusqu'à Kismayo (Somalie) via le Somaliland, pour atteindre leur destination finale à Bardheere, dans la région de Gedo. Cette cargaison comprenait une grande quantité de divers types de munitions, environ 180 AK-47 et 45 PKM, des RPG-2/7, des mortiers, des Zu-23, des DShK, des dhuunshilke, des pistolets et des B-10.

84. Le Groupe de contrôle a adressé une lettre, datée du 7 mars 2008, au Gouvernement érythréen pour demander de plus amples détails sur les informations susmentionnées. Dans sa réponse datée du 20 mars 2008, le Gouvernement érythréen a fait savoir au Groupe qu'en ce qui concerne notamment les renseignements figurant dans le rapport, « il n'a pas fourni d'armes au Shabaab et le Shabbaad n'a reçu aucune livraison d'armes en provenance de l'Érythrée » et ajouté que « cette accusation est fabriquée de toutes pièces ». Le Gouvernement érythréen déclare en outre « qu'il n'a pas fourni d'armes à Barre Hiraale, qui était jusqu'à récemment Ministre de la défense du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie » (voir annexe I).

Éthiopie

85. Comme il l'a déjà indiqué dans son précédent rapport (S/2007/436, par. 28 et 29), le Groupe de contrôle considère que la présence de contingents des Forces armées éthiopiennes en Somalie constitue une violation de l'embargo, qui interdit leur présence sur le territoire somalien, l'importation d'armes et de matériel pour leur propre compte, le Gouvernement fédéral de transition ou des clans, les vols militaires effectués dans l'espace aérien somalien ou la fourniture d'une formation sans en informer le Comité des sanctions comme le prévoit la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité. Le Groupe avait précédemment signalé de telles violations aux paragraphes 57 à 65 et 78 à 81 de son rapport publié sous la cote S/2006/913. Il s'inquiète par ailleurs du degré de coopération qu'il a reçue de l'Éthiopie (voir sect. VI.A).

Présence militaire éthiopienne

86. Les estimations de l'effectif des contingents de l'armée éthiopienne diffèrent, les évaluations du corps diplomatique et des observateurs militaires variant de 5 000 à 20 000 effectifs. Le Groupe de contrôle a adressé une lettre, datée du 23 novembre 2007, au Gouvernement éthiopien pour demander d'autres données sur l'importance de son déploiement en Somalie. Aucune réponse n'avait été reçue au moment où est soumis le présent rapport.

87. Les principales activités des armées éthiopiennes sont axées sur le soutien aux institutions du Gouvernement fédéral de transition et la répression et l'élimination des activités des insurgés. Elle mène des opérations militaires conjointes avec les forces du Gouvernement fédéral de transition, mais a aussi des activités indépendantes dans le domaine du renseignement et de la sécurité. Elle assume le commandement des opérations conjointes.

88. Jusqu'à la fin de 2007, la plus large concentration des contingents des Forces éthiopiennes se trouvait à Mogadiscio; depuis décembre 2007, la plupart de leurs positions à Mogadiscio sont passées sous le contrôle des forces de sécurité

fraîchement formées du Gouvernement fédéral de transition. Toutefois, une présence concentrée de l'armée éthiopienne demeure à Mogadiscio, Baidoa et Beletweyne.

Survols militaires éthiopiens

89. Entre juillet et décembre 2007, l'armée de l'air éthiopienne a effectué 25 vols militaires dans l'espace aérien de la Somalie, en violation de l'embargo sur les armes, dont une description détaillée a été fournie par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Distribution d'armes au Gouvernement fédéral de transition

90. Le Groupe de contrôle a été informé à plusieurs reprises que des commandants de l'armée somalienne reçoivent des armes et en particulier, des munitions, des Forces armées éthiopiennes. D'après un haut responsable de la sécurité du Gouvernement fédéral de transition, en mars 2007, 10 000 à 20 000 balles ont été transférées des unités d'infanterie éthiopiennes basées à Mogadiscio aux soldats de l'armée somalienne, sur ordre de leurs commandants respectifs.

Distribution d'armes à des clans

91. Le long de la frontière entre la Somalie et l'Éthiopie, des chefs militaires éthiopiens fournissent des munitions à des clans somaliens « amis » en poursuivant une double stratégie : utiliser les clans de manière à ce qu'ils s'interposent face aux insurgés somaliens et contenir les activités du Front national de libération de l'Ogaden qui mène une insurrection à partir de la région transfrontalière de l'Ogaden.

92. Le Groupe de contrôle a été informé que des munitions étaient distribuées à des membres du clan Majerteen/Rer Biidyahan, entre Burtinle et Goldogos, dans la région de Mudug, ainsi qu'à des membres du sous-clan du Président Yusuf Mahamud, à Galkayo. Des munitions sont en outre fournies à des membres du clan Ayr, près de Dhusamareeb, dans la région de Galgaduud.

93. De plus, des chefs des forces éthiopiennes s'allient à des clans vivant le long de la frontière, qui sont opposés au Front national de libération de l'Ogaden et soutiennent le Gouvernement fédéral de transition, afin de sécuriser les voies d'approvisionnement reliant l'Éthiopie et la Somalie. La voie principale d'accès pour les approvisionnements militaires et logistiques éthiopiens à destination de Baidoa et Mogadiscio traverse la frontière à Doolow. Le long de la route menant à Baidoa, des membres du clan Marehan reçoivent des munitions en échange de leur protection.

94. Le sous-clan Hadarmar (clan Rahenweyn) reçoit des munitions et assure en contrepartie la protection du point de passage de la frontière situé à Yeed, d'où les approvisionnements sont transportés par route vers Hudur et Luuq. Belet Xaawo est le point de départ des itinéraires de transit vers le sud de la Somalie via Buale jusqu'à Kismayo.

Armes fournies au Somaliland

95. Le Gouvernement éthiopien a fourni des armes, des munitions et du matériel aux Forces armées du Somaliland. Par ailleurs, des membres du clan Isaac vivant près de Buuhoodle (Somaliland) ont reçu des munitions et des armes.

Entraînement des forces de sécurité somaliennes

96. Le Groupe de contrôle a aussi été informé que des Éthiopiens dispensaient un entraînement aux forces de sécurité somaliennes (voir sect. II. G).

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

97. Le 26 novembre 2007, un appareil militaire C-130 enregistré sous le numéro XV308 et utilisant l'indicatif d'appel RRR5308, exploité par la Royal Air Force, s'est posé à Berbera, au Somaliland (Somalie), sans en avoir préalablement informé le Comité.

98. Le 30 novembre 2007, le Groupe de contrôle a adressé une lettre au Gouvernement britannique pour lui demander des informations et des détails sur le vol susmentionné. Dans sa réponse, datée du 29 novembre 2007, le Gouvernement britannique a confirmé le vol et déclaré que « le personnel diplomatique d'Addis-Abeba mène des activités de liaison courante avec les autorités du Somaliland » et que « ce vol s'inscrit dans ce cadre ». En ce qui concerne les informations demandées par le Groupe au sujet de la cargaison, le Gouvernement a répondu « qu'étant donné qu'il n'a pas été demandé à l'équipage de remettre le connaissance aérien aux autorités douanières à Berbera, l'équipage l'a gardé et détruit par la suite à son retour au Royaume-Uni conformément à la pratique établie. » Enfin, dans sa réponse, le Gouvernement a fait savoir au Groupe qu'il prévoyait qu'il y aurait d'autres vols (voir annexe III).

États-Unis d'Amérique

99. Le 2 mars 2008, vers 3 h 15, l'armée américaine a lancé des missiles contre des cibles situées dans le village de Doble, dans le sud-est de la Somalie, ce qui a été confirmé par un porte-parole du Gouvernement américain. Le Groupe de contrôle estime que toutes les livraisons d'armes à la Somalie constituent une violation de l'embargo, indépendamment de la manière dont elles ont été fournies. Le Groupe a par ailleurs été informé que des instructeurs militaires américains dispensaient un entraînement militaire global intensif à des officiers au Somaliland. Le Groupe n'a pas été informé de l'envoi d'une demande de dérogation au Comité conformément aux paragraphes 11 b) et 12 de la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité.

100. Le Groupe de contrôle a adressé des lettres, datées du 12 mars 2008, au Gouvernement américain pour lui demander un complément d'informations. Il n'avait pas reçu de réponse à la date où le rapport a été présenté.

Yémen

101. Le Groupe de contrôle a à plusieurs reprises reçu des informations faisant état de l'importation d'armes des marchés existant au Yémen et de la fourniture à la Somalie d'armes provenant des arsenaux du Gouvernement yéménite (voir sect. III). Le Groupe s'est rendu au Yémen et s'est entretenu avec des membres du Gouvernement les 9 et 12 février 2008. Lors de la rencontre qui a eu lieu à Sanaa, les représentants du Gouvernement ont contesté l'exactitude de ces informations et ajouté que, le 25 novembre 2007, les garde-côtes yéménites avaient saisi des armes sur la plage s'étendant entre Al Salif et Al Khawbah, qui attendaient d'être chargées sur un navire en vue d'être exportées en Somalie. D'après des sources

gouvernementales yéménites, la cargaison comprenait 148 AK-47, 146 fusils d'assaut G3, 148 pistolets, 780 cartouches de munitions et 64 jumelles achetés sur les marchés locaux au Yémen.

102. Les pouvoirs publics ont montré au Groupe de contrôle un grand nombre d'articles provenant de la contrebande (carburant et marijuana) ou saisis sur des réfugiés, qui étaient destinés à la Somalie, mais ont déclaré qu'il s'agissait de la seule saisie réalisée au cours de l'année passée.

D. Traçage des armes et munitions

103. Au cours de son mandat actuel, le Groupe de contrôle a surtout cherché à obtenir les numéros de série des armes trouvées en Somalie dans le but de déterminer l'origine des armes et munitions qui entrent dans le pays.

104. Le Groupe de contrôle a réussi à obtenir les numéros de série de deux missiles sol-air SA-7/SA-18 et de missiles antichars MILAN. Il a envoyé deux lettres à la Fédération de Russie, datées des 18 janvier et 20 février 2008, et une lettre à la France, datée du 29 janvier 2008, pour demander à ces pays de l'aider à identifier l'origine des missiles, et les États auxquels les missiles avaient été vendus.

105. Le 7 mars 2008, le Gouvernement russe a informé le Groupe de contrôle que, d'après le numéro de série, le premier missile n'avait pas été fabriqué dans l'ex-URSS et que le marquage était différent de celui utilisé par l'usine qui fabriquait ce type de missiles. Il a également fait savoir qu'à une certaine époque, des licences de fabrication pour ce type de missiles avaient été délivrées à la Bulgarie, à la Tchécoslovaquie, à la Pologne, à la Roumanie et à l'ex-Yougoslavie. Le Groupe de contrôle a donc envoyé des lettres, datées du 12 mars 2008, aux pays en question, sollicitant leur aide pour déterminer l'origine des missiles; il n'a pas encore reçu de réponses.

106. En ce qui concerne le deuxième missile, la Fédération de Russie a informé le Groupe de contrôle, par une lettre datée du 27 mars 2008, que d'après le marquage, le missile 9M39 de la partie 03-95, portant le numéro 03268, avait été fabriqué en Russie en 1995 et qu'il avait été expédié en Érythrée cette année-là par la compagnie Rosvoroujenye. Cependant, le Gouvernement russe a aussi indiqué que, le marquage ayant été fait à la peinture, il était possible qu'il ne soit pas d'origine. Pour procéder à une identification définitive du missile, il fallait que des experts russes le voient pour déterminer le véritable numéro de série du missile, le marquage n'étant pas habituel (voir annexe IV).

107. En ce qui concerne les missiles antichars MILAN, lors d'un entretien qu'il a eu avec des membres du Groupe de contrôle le 13 mars 2008, le Gouvernement français les a informés que les missiles avaient été fabriqués en 1978 et que, d'après l'enquête initiale, ils avaient été vendus à un pays du Golfe, mais que des recherches plus poussées étaient nécessaires pour savoir exactement lequel. Le Groupe de contrôle attend les conclusions définitives de l'enquête.

E. Les marchés aux armes de Somalie : fragmentation, liens transnationaux, et possibilités commerciales

Introduction

108. Dans la présente section, le Groupe de contrôle apporte des précisions sur les transactions effectuées pendant la période considérée, démontrant que le conflit a créé des possibilités commerciales pour plusieurs parties ayant accès à des stocks d'armes et de munitions. Il a réuni des informations précises (voir annexe V) sur les achats et les ventes d'armes réalisés par les forces (militaires et de police) du Gouvernement fédéral de transition, les Forces armées éthiopiennes, le Shabaab, les chefs de guerre et les clans, ainsi que le contingent ougandais de l'AMISOM. Les informations réunies par le Groupe de contrôle sur place ont été corroborées par des observateurs importants dans la région.

109. Plusieurs raisons expliquent l'essor du commerce des armes en Somalie. Tout d'abord, compte tenu de l'insécurité qui y règne et de l'impression que le Gouvernement fédéral de transition pourrait s'effondrer d'un jour à l'autre, les hommes d'affaires, les chefs de guerre et les clans achètent des armes dans la perspective de récupérer leurs anciens fiefs. Pour ces mêmes raisons et par appât du gain, ceux qui sont en possession de stocks d'armes (forces de police et forces armées du Gouvernement fédéral de transition, armée éthiopienne et contingent ougandais de la Mission de l'Union africaine en Somalie) vendent de grandes quantités d'armes et de munitions à des marchands qui exercent leurs activités sur les marchés aux armes de Somalie, alimentant ainsi l'insécurité et compromettant encore davantage la viabilité du Gouvernement fédéral de transition.

110. Même si les transactions qui s'effectuent sur les marchés aux armes ne constituent pas en elles-mêmes des violations de l'embargo, elles sont l'aboutissement d'une filière d'approvisionnement à laquelle participent des personnes – acheteurs ou vendeurs – qui violent l'embargo. C'est ce qu'a observé directement le Groupe de contrôle dans le cas des soldats éthiopiens qui vendent les armes qu'ils ont apportées en Somalie en violation de l'embargo. Les chefs des forces armées éthiopiennes constituent un autre maillon de la chaîne, puisqu'ils fournissent au Gouvernement fédéral de transition des armes et des munitions, dont certaines se retrouvent sur les marchés aux armes. Comme on le verra à la section II.B. du présent rapport, les milieux d'affaires importent des armes en Somalie en violation de l'embargo dans l'intention expresse de les revendre sur les marchés aux armes. La filière d'approvisionnement se complique avec l'intervention du Shabaab et des forces de l'AMISOM, qui alimentent ce commerce avec des armes importées qui proviennent de caches ou du pillage de stocks.

111. Par ailleurs, le Groupe de contrôle estime que ceux qui font le commerce des armes sur les marchés – acheteurs et vendeurs – représentent une menace pour les institutions fédérales de transition et l'AMISOM, et que leurs actions remettent en cause la stabilité de la Somalie et de la région, en violation du paragraphe 8 de la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité.

112. Les personnes qui sont étroitement associées au commerce des armes estiment que ce marché est plus florissant que jamais, et que les transactions sont, à l'heure actuelle, trois ou quatre fois plus nombreuses qu'il y a un an.

Fragmentation

113. Dans ses rapports précédents, le Groupe de contrôle a fait une large place aux activités se déroulant sur le marché aux armes de Bakaraaha, et au rôle pivot que joue ce marché dans l'approvisionnement des factions armées en armes et en munitions. Pendant la période considérée, le Groupe de contrôle a observé des changements importants dans le fonctionnement du marché aux armes de Bakaraaha : les armes à vendre ne sont plus exposées ni stockées sur le marché lui-même, et seuls sont présents des représentants des marchands. Si le marché aux armes de Bakaraaha a perdu de son importance, d'autres marchés ont fait leur apparition en Somalie. Du fait de l'insécurité et de la forte demande d'armes et de munitions en Somalie et dans la région, le marché aux armes de Bakaraaha s'est fragmenté en sept marchés connus (Bakaraaha, Karan, Huriwa, Medina, Suuq Ba'ad et Arjantin), qui sont tous situés à Mogadiscio et à Elasha, près de la ville d'Afgooye dans la région du Bas-Chébéli.

114. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette atomisation : premièrement, lorsque les marchands qui étaient installés sur le marché aux armes de Bakaraaha l'ont déserté, ils se sont réfugiés dans des zones sous la dépendance de leur clan ou sous-clan. Deuxièmement, la nécessité d'effectuer les transactions dans la clandestinité a forcé les vendeurs, notamment le Shabaab (qui préfère le marché aux armes de Suuq Ba'ad), à s'installer à d'autres endroits, à l'extérieur des zones tenues par le Gouvernement fédéral de transition et les forces armées éthiopiennes.

115. Cela dit, les divers marchés aux armes ne fonctionnent pas indépendamment les uns des autres. Par exemple, des marchands installés sur des marchés différents coopèrent parfois pour satisfaire de grosses commandes ou bien ils se partagent les stocks d'armes qu'ils ont achetés. Par ailleurs, certains marchands plus importants exercent leurs activités sur plusieurs marchés à la fois. Enfin, le marché d'Elasha près d'Afgooye, qui est rattaché à celui de Medina, a été créé en raison de la proximité des sources d'approvisionnement.

116. Du fait de l'insécurité qui règne en Somalie, en particulier à Mogadiscio, les marchands d'armes travaillent dans la clandestinité; ils ne traitent qu'avec les clients potentiels et les intermédiaires qu'ils connaissent et les négociations ont lieu chez des particuliers. Lorsque le marchand et le client se sont entendus sur un type d'armes et un prix, le marchand transporte les armes en question jusqu'à un lieu éloigné de l'entrepôt, où le client peut les inspecter avant de payer. Les marchands agissent sous la protection de personnalités importantes du Gouvernement fédéral de transition, notamment des chefs de la police ou de l'armée qui appartiennent au même clan qu'eux. Si une livraison est interceptée par les forces de police du Gouvernement fédéral de transition, un responsable du Gouvernement intervient pour qu'elle soit débloquée.

Évolution des prix sur les marchés aux armes de Somalie

117. Durant la période considérée, le Groupe de contrôle a étudié l'évolution du prix des armes et des munitions sur les marchés de Somalie (voir annexe VI), qui est un indicateur de la situation qui règne dans le pays sur le plan de la sécurité, de la demande (type d'armes) et de la nature des combats (guérilla ou classique) qui ont lieu dans divers endroits de la Somalie. Il a constaté qu'il y avait, dans le centre et le sud de la Somalie, une forte demande et des achats importants d'armes et de munitions utilisées dans les combats de style guérilla, telles que les AK-47 munis

d'une crosse repliable, les pistolets, les grenades à main et les RPG-2/7, et donc une hausse de leur prix. En revanche, la demande d'armes lourdes, comme les canons antiaériens, y est moindre; elle est plus importante au Somaliland et au Puntland, où des tactiques de combat classiques sont utilisées pour la conquête de Laas Anood.

118. Pendant les périodes de combat intenses, le prix des armes et des munitions devrait normalement augmenter. Or, comme le commerce des armes est actuellement dominé par les forces armées éthiopiennes et les forces militaires et les forces de police du Gouvernement fédéral de transition, les prix baissent.

Le conflit, moteur du commerce

119. En raison de la forte demande d'armes et de munitions, et de la collusion qui existe entre, d'une part, les chefs des forces armées du Gouvernement fédéral de transition, de l'AMISOM, et des forces armées éthiopiennes et, d'autre part, les marchands d'armes, de nouvelles sources d'approvisionnement des marchés aux armes de Somalie ont fait leur apparition au cours de la période considérée.

120. D'après les marchands qui sont présents sur les marchés aux armes de Somalie, les principaux fournisseurs de munitions sont les chefs des forces armées éthiopiennes et des forces du Gouvernement fédéral de transition. Des personnes associées de près à ce commerce estiment que 80 % des munitions qui arrivent sur les marchés aux armes proviennent des stocks appartenant aux forces du Gouvernement fédéral de transition et aux forces armées éthiopiennes. Le Shabaab approvisionne également ces marchés en armes provenant de ses propres caches ou d'armes prises aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition pendant les combats. Le Groupe de contrôle a reçu des informations sur les transactions suivantes :

Transactions effectuées par des responsables des forces du Gouvernement fédéral de transition

121. La fragmentation des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition se reflète dans les ventes et les achats qu'elles effectuent sur les marchés aux armes de Somalie. Les chefs du Service de la sécurité nationale, de la police somalienne et de l'armée somalienne participent à des transactions effectuées sur au moins un des sept marchés aux armes. Dans un cas précis, Mohamed Dheere et Qeybdiid ont vendu sur les marchés de Somalie des armes trouvées dans les caches du Shabaab, si bien que celui-ci rachète ses propres armes.

Armes provenant de caches

122. Lorsque les forces armées éthiopiennes sont intervenues en Somalie en décembre 2006, le Shabaab a dissimulé une grande partie de son arsenal – armes et munitions – dans des caches (voir S/2007/436, par. 27 et 45, 46 et 47). Certaines d'entre elles ont été découvertes depuis par les forces du Gouvernement fédéral de transition, les forces armées éthiopiennes ou le contingent ougandais de l'AMISOM. Même si certaines des armes découvertes ont été remises à l'AMISOM, la plupart d'entre elles ont été conservées par des responsables du Gouvernement fédéral de transition, tels que Mohamed Dheere, le Gouverneur de la région de Banadir et maire de Mogadiscio, et Abdi Qeybdiid, le chef de la police de Mogadiscio. Par exemple, le 26 décembre 2007, Mohamed Dheere a vendu sur un marché aux armes

8 AK-47 et 2 AK-47 non opérationnels, 9 fusils automatiques légers, 8 armes automatiques PKM, 16 caisses de munitions diverses et 20 grenades à main.

123. Des membres des forces armées du Gouvernement fédéral de transition vendent également des armes provenant de caches. Par exemple, dans la nuit du 27 novembre 2007, un marchand d'armes a servi d'intermédiaire entre le Shabaab et des chefs des forces militaires du Gouvernement fédéral de transition, qui mettaient en vente le contenu d'un camion d'armes et de munitions provenant de caches d'armes du Shabaab découvertes par les forces du Gouvernement fédéral de transition. Ce sont des représentants du Shabaab, Bashir Yare et Abdirisaaq Farah Abdi (lequel pourrait être titulaire d'un passeport néerlandais), qui ont finalement acheté les armes.

Armes provenant de stocks

124. Des chefs des forces du Gouvernement fédéral de transition, agissant par l'entremise d'intermédiaires de confiance qui touchent une commission, vendent à des marchands d'armes de confiance leurs propres stocks de munitions. Pour se couvrir, ils font croire à leur quartier général qu'ils ont épuisé leurs stocks de munitions lors d'affrontements avec le Shabaab. Le principal acheteur est le Shabaab, qui, à son tour, utilise ces munitions contre les forces du Gouvernement fédéral de transition.

125. Sur 10 caisses de munitions à leur disposition, les militaires et les policiers des forces du Gouvernement fédéral de transition en vendraient six sur les marchés aux armes, les transactions s'effectuant parfois dans l'heure qui suit un combat. Le Groupe de contrôle a reçu les informations ci-après au sujet d'une transaction à laquelle ont participé des chefs des forces armées du Gouvernement fédéral de transition.

126. Entre le 14 et le 17 janvier 2008, les chefs des forces militaires du Gouvernement fédéral de transition, Salad Jamaa et Sa'ad Dura, en poste à Huriwa, Towfiq et Barakat, ont vendu ce qui suit à des marchands d'armes : 38 AK-47 et 24 caisses de munitions, 12 PKM, 18 bandes-chargeurs et 19 caisses de munitions, 4 RPG-2/7 et 44 roquettes, 8 mortiers et 180 cartouches, 18 caisses de munitions pour Zu-23, 18 caisses de munitions pour Dhuunshilke, 9 fusils d'assaut SR-88, 1 caisse de munitions et 6 chargeurs, 120 grenades à main, 6 pistolets et 16 caisses de munitions ainsi que divers types d'explosifs et autre matériel militaire. Les chefs des forces militaires du Gouvernement fédéral de transition ont obtenu 140 000 dollars pour des armes qui en valent environ 300 000.

127. Le 15 février 2008, des chefs des forces militaires du Gouvernement fédéral de transition ont vendu ce qui suit sur le marché aux armes d'Arjantin : 16 AK-47 et 12 caisses de munitions, 4 PKM et 6 caisses de munitions, 2 RPG-2/7 et 8 roquettes, 8 pistolets et 4 caisses de munitions, 112 mines et des munitions diverses.

128. Le 20 février 2008, le général Mohamed Warsame « Darwish », chef du Service de la sécurité nationale, a vendu ce qui suit sur le marché aux armes d'Arjantin : 30 AK-47, 4 PKM, 14 pistolets, 1 RPG-7, 180 roquettes pour mortiers, 4 mortiers légers, 8 mines terrestres, 120 grenades à main, des munitions pour B-10 et BM, 1 Zu-23 et une soixantaine de caisses de munitions diverses.

129. Des militaires du Gouvernement fédéral de transition vendent non seulement des armes et des munitions, mais aussi des uniformes, qui sont achetés par le

Shabaab pour monter des attaques de style guérilla contre le Gouvernement fédéral de transition.

130. Des soldats des forces du Gouvernement fédéral de transition vendent également leurs armes pour se procurer de quoi fuir le conflit. Par exemple, le 23 janvier 2008, six soldats ont vendu leurs armes (5 AK-47 et 1 PKM) à un marchand. Ils en ont tiré 6 000 dollars, qu'ils ont utilisée pour désertir et quitter la Somalie. Par ailleurs, après la prise de la base militaire du Gouvernement fédéral de transition à Baledogle par le Shabaab, le 25 janvier 2008, une centaine de soldats des forces du Gouvernement fédéral de transition ont déserté et se sont rendus sur les marchés d'Arjantin, de Karan et de Medina pour y vendre leurs armes. La vente de ces armes a immédiatement fait chuter le prix des armes sur les marchés de Somalie.

Armes provenant de membres des forces de police ou des forces armées du Gouvernement fédéral de transition tués au combat

131. Des chefs des forces armées et des forces de police du Gouvernement fédéral de transition, ainsi que le chef du Service de la sécurité nationale, le général Mohamed Warsame « Darwish », ont vendu les armes et les munitions de collègues morts au combat. Par exemple, le 15 janvier 2008, des membres des forces de police du Gouvernement fédéral de transition ont vendu 23 AK-47, 9 PKM et 13 bandes-chargeurs, 180 cartouches pour mortiers et des munitions diverses qui appartenaient à des éléments tués au combat.

132. Le 19 février 2008, le général Mohamed Warsame « Darwish », chef du Service de la sécurité nationale, a vendu sur le marché d'Arjantin des armes provenant des soldats des forces du Gouvernement fédéral de transition tués au combat, dont voici la liste : 24 AK-47 (avec les munitions qui étaient encore dedans), 4 PKM, 4 bandes-chargeurs et 8 caisses de munitions, 2 Dhuunshilke, 1 DShK, 1 B-10 et 24 roquettes, 8 pistolets et des grenades à main.

Transactions effectuées par le Shabaab

133. Le Shabaab vend des armes sur les marchés de Somalie afin de dégager des ressources qui lui servent à y acheter d'autres armes. Les armes qu'il vend proviennent de deux sources : ses propres stocks (cachés) et les armes volées aux forces de police et aux forces armées du Gouvernement fédéral de transition. Pendant la période considérée, le Groupe de contrôle a reçu des informations faisant état de nombreuses attaques lancées par le Shabaab, non pas pour se rendre maître d'un poste de police ou d'une base militaire, mais pour s'emparer de la plus grande quantité possible de matériel appartenant aux forces du Gouvernement fédéral de transition, comme le montrent les exemples ci-après.

134. Le 30 novembre 2007, le Shabaab, représenté par Abdirisaaq, a vendu un important lot d'armes sur le marché de Medina, lot qui provenait d'une cache d'armes de la région de Beletweyne et qui avait été transporté par trois camions à Medina en passant par Afgooye et Barharaf (où une partie du chargement avait été dissimulée). Deux livraisons (20 AK-47, 9 PKM, 5 canons pour Zu-23, 2 sièges pour Sekawe, 3 Dhuunshilke et une grande quantité de munitions) ont été effectuées. Les armes ont été achetées par un marchand nommé Saaid, contre 42 000 dollars (pour les armes) et 9 000 dollars (pour les sièges pour Sekawe), et la somme de 2 000 dollars a été versée à un intermédiaire inconnu.

135. Le 13 février 2008, le chef du Shabaab, « Rambow », a vendu sur le marché de Suuq Ba'ad 13 AK-47 et 4 caisses de munitions, 2 Zu-23, 1 DShK, 1 B-10, 10 fusils automatiques légers, 4 pistolets et des munitions diverses. La plupart des armes vendues avaient été saisies par le Shabaab lors de la prise de la base militaire du Gouvernement fédéral de transition à Baledogle le 25 janvier 2008.

136. Le Shabaab ne se contente pas de vendre des armes sur les marchés pour dégager des revenus, il en achète régulièrement sur divers marchés. Par exemple, le 22 décembre 2007, le Shabaab, représenté par Abdirisaaq, a acheté au marchand d'armes/intermédiaire somalien « Goomey » des munitions diverses – 40 AK-47, 15 PKM, 9 RPG-2/7, 14 pistolets, 16 fusils automatiques légers, 9 SR-88, 9 M-16 et 3 lunettes de visée pour tirs de précision – qui ont été envoyés vers la région de Bay. D'autres transactions semblables ont eu lieu le 23 janvier et le 26 février 2008 (voir l'annexe V).

137. Enfin, le Shabaab utilise les services de marchands qui exercent leurs activités sur les marchés aux armes pour racheter leurs propres armes que le Gouvernement fédéral de transition, les forces armées éthiopiennes ou l'AMISOM ont saisies.

Transactions effectuées par les forces armées éthiopiennes

138. Les marchés aux armes de Somalie sont alimentés, en violation de l'embargo, par une nouvelle source importante : les forces armées éthiopiennes stationnées en Somalie, en particulier à Mogadiscio. À l'origine, le contact entre les chefs des forces éthiopiennes et les marchands d'armes s'est fait par l'intermédiaire de chefs des forces du Gouvernement fédéral de transition avec lesquels ils étaient souvent en rapport lors des opérations de combat. Les officiers éthiopiens vendent des armes provenant des stocks des forces armées éthiopiennes par l'entremise d'intermédiaires (surtout sur les marchés de Medina et de Karan), sans entrer directement en contact avec les marchands d'armes. Les principaux intermédiaires sont le chef Salad Jamaa (forces du Gouvernement fédéral de transition), dont le nom est mentionné ailleurs dans le présent rapport à propos de l'organisation de ventes d'armes provenant de stocks du Gouvernement fédéral de transition, et « Goomey », dont le nom est mentionné plus haut. En général, les intermédiaires touchent une commission. Les militaires éthiopiens effaceraient le numéro de série qui se trouve sur les caisses de munitions préalablement à la transaction, dans l'espoir de dissimuler leur participation.

139. Le 28 octobre 2007, les chefs des forces éthiopiennes stationnées à Holwadag (Mogadiscio) ont vendu un lot d'armes par l'intermédiaire de « Goomey », dans le district de Huriwa à Mogadiscio. Le lot, qui comprenait 40 caisses de munitions diverses, 3 RPG-7, 4 PKM, 6 AK-47 et 2 pistolets, a été transporté dans deux véhicules tout terrain. Les armes, qui étaient destinées à un corps de troupe éthiopien qui se battait contre le Shabaab à Barakat (Mogadiscio), ont été détournées vers le marché aux armes de Huriwa. Les officiers éthiopiens qui ont organisé la transaction ont touché 20 000 dollars. Les armes ont fini par être achetées par le Shabaab par l'intermédiaire d'Abdirisaaq « Godane », son représentant sur le marché.

Transactions effectuées par le contingent ougandais de l'AMISOM

140. L'autre nouveau groupe de vendeurs qui est apparu pendant le mandat du Groupe de contrôle se compose d'officiers du contingent ougandais de l'AMISOM,

qui vendent des armes et des munitions provenant de caches d'armes découvertes à Mogadiscio.

141. Le Groupe de contrôle a pu, grâce à de multiples sources, reconstituer le *modus operandi* des soldats ougandais mêlés à ces ventes d'armes : les soldats ont créé un réseau grâce à leurs interprètes, qui sont en contact avec les marchands d'armes; lorsqu'un marchand reçoit la liste de ce que recherche un client, un de ses représentants prend contact avec un membre de confiance du bataillon ougandais stationné dans la zone portuaire de Mogadiscio, où sont entreposées les armes (provenant des caches d'armes du Shabaab); il obtient l'accès aux entrepôts (pendant la nuit), choisit les armes et vérifie qu'elles sont en état de marche; il paie l'officier ougandais (le paiement s'effectue toujours préalablement à la livraison); un représentant de l'officier ougandais transporte les armes dans une camionnette tout-terrain vers un endroit isolé, par exemple Xooga Korontada (près de la centrale électrique) ou dans la brousse, là où attend le marchand d'armes; les armes sont alors transportées dans une charrette tirée par un âne afin d'éviter que le chargement ne soit intercepté par des soldats ougandais qui ne font pas partie du réseau; les armes plus légères, comme les AK-47, RPG-2/7 et PKM, sont destinées au Shabaab; les armes lourdes, comme les ZU-23 et les B-10, sont destinées aux autorités du Puntland et du Somaliland.

142. Le 5 novembre 2007, un important marchand d'armes, « Haniinya Badne », a remis à l'intermédiaire « Goomey » la liste d'armes qu'il cherchait à se procurer, à savoir : 4 ZU-23, 5 DShK, 3 Dhuunshilke (1 canon de ZU-23; typiquement somalien), 18 PKM, 8 RPG-2/7, 30 AK-47 et 50 pistolets. Figuraient également sur la liste les munitions suivantes : 25 caisses de munitions pour PKM, 20 caisses de munitions pour DShK, 40 caisses de munitions pour Dhuunshilke, 145 caisses de munitions pour AK-47, 100 cartouches pour RPG-2/7, 180 caisses de munitions pour pistolet; et 1 800 bandoulières et chargeurs.

143. La moitié des armes demandées et la totalité des munitions ont été prises dans l'entrepôt du contingent ougandais de l'AMISOM où sont stockées les armes provenant des caches découvertes. La transaction a eu lieu environ quatre jours après que la liste a été remise au contingent ougandais, qui a reçu 80 000 dollars en espèces pour cette transaction. Les armes ont fini par être rachetées par le Shabaab, par l'intermédiaire de son représentant, Abdirisq « Godane ».

144. Entre le 5 et le 8 décembre 2007, les membres du Groupe de contrôle ont tenu une réunion avec des responsables du Gouvernement ougandais à Kampala pour leur faire part de leurs constatations. Ils ont aussi demandé l'ouverture d'une enquête interne visant à établir l'origine des armes vendues afin de déterminer s'il y avait eu violation de l'embargo. Les membres du Groupe de contrôle ont été accueillis par le Ministre des affaires étrangères et ont eu un entretien avec l'Envoyé spécial de l'Ouganda en Somalie, le chef du bureau de Mogadiscio du service ougandais de la sécurité extérieure, le chef d'état-major des Forces armées ougandaises, le général de corps d'armée Aronda Nyakairima, et le directeur général du service ougandais de la sécurité extérieure.

145. Les responsables ougandais ont remercié le Groupe de contrôle de leur avoir communiqué des informations qui allaient leur permettre de faire une enquête interne. Le général Nyakairima a promis qu'une enquête serait ouverte sur-le-champ et que ses conclusions seraient communiquées au Groupe de travail avant la fin de l'année (2007). Lors des réunions, la première réaction des responsables ougandais

a été de nier la participation d'officiers ougandais dans les transactions susmentionnées et de déclarer que l'Ouganda était victime d'une campagne de désinformation. Depuis la première réunion qui a eu lieu en décembre 2007, le Groupe de contrôle a demandé à plusieurs reprises que les conclusions de l'enquête qui devait être menée lui soient communiquées, conformément à la promesse qui lui avait été faite. Il n'avait toujours rien reçu au moment de l'établissement du présent rapport.

146. Le Groupe de contrôle a également adressé une lettre, datée du 14 novembre 2007, à l'Union africaine sollicitant la tenue d'une réunion pour débattre des constatations du Groupe de contrôle. L'Union africaine n'a pas répondu à cette demande (voir sect. VI.B.).

Transactions effectuées par des clans et des chefs de guerre

147. Le Groupe de contrôle a constaté une recrudescence des achats faits sur les marchés aux armes par des clans et des chefs de guerre désireux de délimiter leur territoire en prévision d'un éventuel effondrement prochain du Gouvernement fédéral de transition.

148. Le 29 janvier 2008, le clan Hawaadle a acheté, par l'intermédiaire de son représentant, 24 AK-47 et 13 chargeurs, 6 PKM et 8 bandes-chargeurs, 2 SR-88, 2 M-16 et 6 chargeurs, 4 RPG-2/7, 19 roquettes et 8 sacs pour les transporter, 12 pistolets, 19 chargeurs et 4 caisses de munitions, des grenades à main, des munitions diverses pour Dhuunshilke, DShK et ZU-23. Les armes ont été transportées vers la région de Hiraan par camion, dissimulées sous des vivres. (Pour ce qui est des autres transactions effectuées par des clans, se reporter à l'annexe V.)

149. Des chefs de guerre ont également acheté de grandes quantités d'armes pendant la période considérée. Par exemple, dans ses tentatives répétées pour s'emparer de Kismayo, Barre Aden Shire « Hiraale », un chef de guerre basé dans la région de Gedo, a acheté, le 2 janvier 2008, 16 AK-47, 8 PKM, 9 fusils d'assaut, 4 M-16, 3 RPG-2/7, 5 mortiers, 6 pistolets, 2 Sekawe et diverses munitions. Entre le 3 et le 6 janvier, Barre « Hiraale » a acheté 9 autres pistolets, 3 PKM et 12 bandes-chargeurs, 4 mortiers et 104 cartouches pour mortiers, 2 RPG-2 et 24 cartouches, 3 Zu-badeed et des munitions diverses. Le nom de Barre Hiraale est également mentionné dans le présent rapport à propos d'un chargement d'armes en provenance de l'Érythrée (voir sect. II. C.).

150. Au cours de la période considérée, d'autres chefs de guerre – Mohamed Qanyare Afrah, Muse Suudi et Bashir Rage, par exemple – ont acheté de grandes quantités d'armes sur les marchés de Somalie (voir annexe V).

F. Réexportation vers le Kenya

151. Les marchés aux armes ne sont pas seulement la principale source d'approvisionnement en armes de la Somalie, ils ont aussi des acheteurs – organisations criminelles, mouvements rebelles, etc. – à l'extérieur de la Somalie. Pendant la période considérée, le Groupe de contrôle a obtenu de plusieurs sources des informations précises sur la vente d'armes de petit calibre et de munitions, qui partent pour le Kenya, comme indiqué ci-après.

152. Le 29 février 2008, trois chargements comprenant des armes qui provenaient de différents marchés de Mogadiscio, notamment Arjantin, Karan et Medina, sont partis du marché d'Elasha, près d'Afgooye. La commande, passée au nom de plusieurs clients par des marchands de bétail kényans d'origine somalienne (qui eux-mêmes achètent des armes sur les marchés de Somalie pour protéger leur bétail des voleurs), a transité par le marché aux armes d'Elasha avant de poursuivre sa route.

153. Des clients kényans ont acheté deux lots distincts comprenant les armes suivantes : a) 14 pistolets et 24 caisses de munitions et 18 AK-47, 14 chargeurs et 30 caisses de munitions; et b) 4 AK-47, 6 chargeurs et 8 caisses de munitions, 8 fusils automatiques légers, 8 chargeurs et 16 caisses de munitions.

154. Les marchandises en partance pour le Kenya étaient cachées dans un camion de vivres, qui a fait un premier arrêt à Bardheere (dans la région du Gedo) pour décharger un autre lot destiné à un client somalien, et a poursuivi sa route vers Haradera (en direction de Wajir) où les vivres et les deux lots d'armes ont été déchargés. Les clients kényans étaient présents pour réceptionner le chargement, qu'ils ont transféré dans deux véhicules tout-terrain immatriculés en Somalie. Autour du 3 mars 2008, les véhicules ont franchi la frontière entre la Somalie et le Kenya, dans une région reculée, pour se rendre ensuite à proximité de Medo Gachi (Kenya), à mi-chemin entre Wajir et Isiolo, où les armes, transférées dans des véhicules immatriculés au Kenya, ont poursuivi leur route jusqu'à leur destination finale : Isiolo, dans la province orientale (Kenya).

155. Le 15 mars 2008, des Kényans d'origine somalienne ont passé à un intermédiaire ayant accès aux marchands installés sur le marché d'Elasha une liste d'armes et de munitions que cherchaient à se procurer deux clients kényans. Le premier client avait demandé 12 AK-47 et 6 caisses de munitions, 8 pistolets, 4 caisses de munitions et 6 chargeurs, 4 fusils automatiques légers, 6 caisses de munitions et 8 chargeurs. Dans ce cas précis, l'acheteur était une milice au Kenya. Le deuxième client avait demandé 3 AK-47, 4 caisses de munitions et 6 chargeurs, 4 pistolets, 4 caisses de munitions et 3 chargeurs.

156. Les deux lots ont été chargés dans un camion transportant des vivres et des vêtements. Parti du marché d'Elasha, le camion est passé par Jilib et Bu'ale avant d'atteindre Afmadow, où le tout a été déchargé. Les armes, dont la destination finale était Isiolo (Kenya), ont alors été transportées jusqu'à la frontière kényane dans un autre véhicule.

G. Entraînement dispensé par des ressortissants étrangers

Entraînement dispensé par l'Éthiopie et les États-Unis

157. D'après les informations obtenues par le Groupe de contrôle, des soldats de l'armée somalienne, surtout de Mogadiscio, seraient emmenés au camp de Bilate à Awasa pour y suivre un entraînement. Selon les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, des groupes de 300 à 1 000 soldats appartenant aux forces gouvernementales seraient entraînés à Awasa. Un entraînement à la lutte antiterroriste et aux opérations de police aurait également lieu en Éthiopie. En janvier 2008, 1 000 membres des forces de police du Gouvernement fédéral de transition ont commencé à suivre le programme d'entraînement à Awasa et ils

obtiendront leur diplôme en juillet 2008. Dans une lettre datée du 28 février 2008, le Groupe de contrôle a demandé au Gouvernement éthiopien des informations sur l'entraînement du groupe paramilitaire Birmadka, mais il n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

158. D'après les informations obtenues par le Groupe de contrôle, un entraînement aux opérations spéciales et à la lutte contre le terrorisme est organisé en Éthiopie à l'intention des militaires du Somaliland. Le programme, qui dure six mois, est dispensé par des instructeurs américains et éthiopiens sur trois bases militaires différentes autour d'Addis-Abeba. Pour les inciter à suivre l'entraînement qui est très intensif, les militaires reçoivent une somme importante et des uniformes neufs. À leur retour au Somaliland après avoir été formés, ils reçoivent en général le commandement d'une brigade, mais ils continuent de toucher une solde des forces armées éthiopiennes. L'entraînement s'inscrit dans le cadre d'une aide d'ensemble accordée à l'armée du Somaliland, qui comprendrait des armes et du matériel de campagne. Une lettre a été envoyée au Gouvernement américain à ce propos.

Entraînement dispensé au Shabaab

159. Outre les entraînements organisés par des agents gouvernementaux à l'extérieur de la Somalie (voir sect. II.C.), des ressortissants étrangers dispensent, en violation de l'embargo sur les armes, des entraînements militaires à la milice du Shabaab, en Somalie. Les instructeurs sont des ressortissants étrangers spécialisés dans la guérilla, l'utilisation et l'assemblage d'armes et d'explosifs, les techniques d'assassinat, le renseignement, l'infiltration, les engins explosifs improvisés et le tir de précision. Au sein du Shabaab, Fazul et Aden Hashi « Ayrow » sont chargés des ressortissants étrangers.

160. Le Shabaab a des camps et des programmes d'entraînement spécialisés dans des endroits qui sont situés pour la plupart dans les régions du centre et du sud (Balad, El Bur, Mogadiscio, Badmadow et Afmadow). Les instructeurs étrangers restent environ un mois au camp d'entraînement, puis vont dans d'autres centres de formation. Des enfants, qui n'ont parfois que 12 ans, apprennent dans ces camps le maniement des grenades à main et des pistolets.

III. Police somalienne

A. Introduction

161. Le Groupe de contrôle a reçu, à plusieurs reprises, des informations selon lesquelles la police somalienne violerait l'embargo sur les armes. Elle achèterait des armes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, serait de plus en plus impliquée dans des opérations de type militaire – ou du moins les soutiendrait – ce qui donnerait lieu à une « militarisation » de la police, et les salaires de leurs agents et leur équipement seraient financés par des donateurs internationaux. Le Groupe de contrôle a tenu des consultations approfondies avec de nombreuses parties prenantes, surtout celles qui s'occupent de la formation de la police, comme l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement.

162. En février 2008, l'effectif de la police somalienne était d'environ 7 000 hommes, dont 1 000 suivaient un entraînement à Awasa (Éthiopie) et 867 étaient

affectés à la protection de hautes personnalités. Selon des informations communiquées par des donateurs internationaux et par le chef de la police, la moitié environ des quelque 5 000 agents restants recevaient une formation financée par des donateurs internationaux et étaient rémunérés par eux.

B. Commandement de la police somalienne

163. Le chef de la police, le général Abdi Hasan Awale Qeybdiid, a pris ses fonctions le 5 mai 2006, remplaçant le général de brigade Ali Mohamed Hassan « Ali Madobe ». Qeybdiid commande l'ensemble des forces de police, mais son principal bastion est situé dans le sud de Mogadiscio, où se trouve la base de Gulwadayaal. Le général est arrivé à son poste avec plusieurs de ses propres véhicules tout-terrain, dont certains avaient été pris aux forces de l'Union des tribunaux islamiques.

164. En tant que chef de la police nationale, le général Qeybdiid commande également le groupe paramilitaire Birmadka, l'unité de police la mieux armée, qui dispose notamment de véhicules tout-terrain équipés de canons antiaériens Shiilke. Cette unité, qui est rattachée aux Forces armées éthiopiennes et qui est chargée de contenir la violence, devrait passer sous contrôle civil et agir dans le respect de l'état de droit.

C. Forces auxiliaires

165. Conformément à la loi sur la police du Somaliland adoptée par les forces de police somaliennes, le maire de Mogadiscio est habilité à commander la police et à sanctionner les agents et le chef de la police. Toute personne qui travaille sous ses ordres peut être appelée « agent de police », et tout bâtiment occupé par son entourage peut, de droit, être transformé en bâtiment de police.

166. Mohamed Dheere commande la Force de Benadir, la milice réputée avoir le plus grand nombre de membres dans le Gouvernement fédéral de transition, qui est basée dans la zone de Cirtogte (Mogadiscio). Conformément à la loi somalienne, la Force de Benadir est la deuxième « force de police » de la capitale par l'importance. Son effectif est d'environ 400 agents et elle dispose d'une quinzaine de véhicules tout-terrain. Dheere a le soutien de trois adjoints – Abdifatah Shaweye, Mohammed Osman Ali « Dhagatur » et Nur Hassan Ali « Nur Dhagle » – qui l'ont rejoint avec leurs propres milices claniques, et font donc théoriquement partie de la police.

167. Il existe par ailleurs un certain nombre de chefs de milice qui n'ont ni formation ni qualification dans le domaine du maintien de l'ordre, qui ne sont rattachés à aucune autorité officielle, et qui se sont arrogé le rôle de chefs de la « police ». Ainsi, Abdulkadir « Bebe », qui commandait auparavant des milices claniques fidèles à Bashir Rage, un chef de guerre du nord de Mogadiscio, exerce désormais des fonctions de commandement dans la police, avec le grade de lieutenant-colonel.

168. Lorsque l'ancien Premier Ministre Gedi a quitté ses fonctions le 29 octobre 2007, 65 agents chargés d'assurer sa protection ont réintégré la police somalienne. Gedi lui-même indique qu'il a conservé une milice personnelle de 175 hommes, qui dispose de quatre véhicules tout-terrain, mais on ne sait pas bien de qui dépendent

désormais ses anciens gardes du corps. Un chef de la police et un certain nombre d'hommes d'affaires prétendent que des membres de la milice de Gedi ont rejoint la force du maire Dheere.

169. Compte tenu de cette myriade de forces dites de police, il est difficile de déterminer qui porte quel uniforme, et pour le compte de qui.

Membres du personnel de sécurité somalien sur un véhicule tout-terrain



170. À ceci s'ajoute le fait que les agents de la « police » et les membres de milices échantent leurs uniformes, si bien que le terme de « police » qu'emploie la population ne correspond souvent pas à une définition officielle ou juridique.

171. Avec la Force de Benadir de Mohamed Dheere, les milices de ses adjoints et les combattants qui dépendent d'autres « commandants », tels que « Bebe », il est difficile d'évaluer les effectifs réels de la « police ».

D. Police somalienne et opérations de combat

172. Pendant la durée de son mandat, le Groupe de contrôle a observé une militarisation croissante de la police somalienne. Elle intervient régulièrement dans des situations de combat, avec ses véhicules tout-terrain. Elle a participé aux côtés de l'Armée nationale somalienne et des Forces armées éthiopiennes aux incidents suivants :

- Le 8 août 2007, des forces de police disposant de quatre véhicules tout-terrain, qui menaient une opération dans la région de Suqaholaha, ont été forcées de battre en retraite par des insurgés. Elles sont revenues à la charge avec l'appui

des Forces armées éthiopiennes, lourdement armées, et la bataille qui s'est ensuivie a duré une heure;

- Le 9 novembre 2007, la police, armée de quatre véhicules tout-terrain et appuyée par les Forces armées éthiopiennes, a attaqué des insurgés dans le quartier de la mer Noire de Mogadiscio;
- Le 8 janvier 2008, la police s'est battue contre des insurgés dans le district de Hodan, dans le sud de la capitale, avec le renfort des forces éthiopiennes basées à Al Bakaraaha et dans le quartier de la mer Noire.

173. Il est arrivé aussi que des agents de la police somalienne ou des miliciens portant des uniformes de la police se battent avec des militaires somaliens au sujet du produit d'activités génératrices de recettes. À la mi-janvier 2008, un différend relatif à la collecte des taxes perçues dans les véhicules des transports publics a donné lieu, pendant deux jours, à la jonction de Howlwadag, près du marché de Bakaraaha, à des échanges de coups de feu entre des personnes portant des uniformes de la police et des personnes portant des uniformes militaires. Plusieurs soldats et trois civils ont été blessés.

174. Il est devenu difficile de faire la distinction entre les opérations de police et celles des forces militaires du Gouvernement fédéral de transition.

E. Police somalienne et armes

175. Le Groupe de contrôle a reçu des informations provenant de sources de sécurité haut placées dans le Gouvernement fédéral de transition et d'observateurs internationaux, selon lesquelles la police somalienne aurait reçu en mars 2007 des armes fabriquées en Chine, en provenance du Yémen, qui auraient été introduites en Somalie par voie aérienne, en violation de l'embargo. Ces informations ont été démenties par le Gouvernement yéménite lors d'une réunion avec le Groupe de contrôle. Ce dernier s'est procuré des renseignements sur les vols et poursuit son enquête.

176. En outre, il a souvent été dit au Groupe de contrôle que des chefs de la police achèteraient des armes sur les marchés aux armes de Somalie. En mars 2007, 400 AK-47 et 10 mitrailleuses ont été achetés pour le compte de la police auprès de Cartan « Bidar » et Abdi Nure, des marchands d'armes du marché de Bakaraaha. Le général de brigade Abdi Mohamed Fidow, chef adjoint de la police, était impliqué dans la transaction. On trouvera à l'annexe V du présent rapport des détails sur les ventes et les achats effectués sur les marchés aux armes somaliens par Mohamed Dheere et Qeybdiid.

177. Selon le chef de la police, Qeybdiid, et son adjoint, le général de brigade Bashiir, 30 % seulement des forces de police somaliennes sont armés. On estime donc à environ 2 000 le nombre d'armes dont disposent ces forces, qui auraient soi-disant désespérément besoin d'être mieux équipées. Pourtant, le général Qeybdiid, le maire Mohamed Dheere et ses adjoints vendent parfois des armes sur les marchés somaliens.

178. Les agents qui adhèrent aux règles habituelles de déontologie de la police sont de plus en plus découragés par les risques auxquels ils sont exposés et par l'emprise de plus en plus grande des chefs de clans et des milices sur la police somalienne. En

conséquence, selon des agents et des chefs de la police, nombreux sont les agents ayant reçu une formation classique qui désertent. Les fuyards vendent souvent leurs armes pour 250 à 270 dollars sur les marchés somaliens pour financer leur retour dans leurs foyers.

F. Problèmes de financement de la police somalienne

179. La communauté internationale doit contrôler l'utilisation des fonds mis à disposition par les donateurs, afin de veiller à ce qu'ils ne soient pas détournés pour financer la formation d'une force militaire, pour laquelle une dérogation est requise.

180. Conformément à un accord conclu entre l'ancien Premier Ministre Gedi et les donateurs internationaux, 50 % des agents de la police somalienne sont rémunérés à l'aide de fonds versés par des donateurs internationaux, par l'intermédiaire d'un projet du PNUD, et les 50 % restants le sont par le Gouvernement fédéral de transition. Lors du dernier paiement, intervenu en décembre 2007, 2 777 agents ont eu droit à une rémunération dans le cadre du programme du PNUD pour l'état de droit et la sécurité.

181. Ce programme a pour objet de concourir à la mise en place d'une police territoriale non armée, ou légèrement armée, une police de métier, en contact étroit avec la population civile, qui relève de l'administration locale et adhère aux principes de la Charte de transition. Le document relatif au programme stipule que la neutralité clanique doit être de règle, que la police doit œuvrer à la réconciliation aux niveaux local et national et éviter toute participation à des activités militaires ou autres qui pourraient contrevenir à l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité.

182. Le Groupe de contrôle a été informé que, dans la pratique, les agents de police dûment formés qui désertent sont remplacés par des miliciens, qui reprennent leur équipement et perçoivent leur solde à leur place. Il lui a été dit à plusieurs reprises que l'argent des donateurs était donc détourné et servait à payer des miliciens sans aucune formation, qui participaient activement à des combats.

183. À ce jour, aucun système d'identification adéquat, au moyen de photos ou d'empreintes digitales, n'a été mis en place, et il est donc difficile de vérifier le bien-fondé de ces allégations. Une base de données contenant des empreintes digitales numérisées est en train d'être constituée et 21 agents sont formés à son utilisation, mais il est peu probable que ce nouveau système soit opérationnel avant octobre 2008.

184. Jusqu'au mois de juillet 2007, les fonds nécessaires à la rémunération des agents étaient versés par le PNUD, sous forme d'une somme forfaitaire qui était perçue par le chef de la police et ses deux adjoints, le général de brigade Abdi Mohamed Fidow et le général de brigade Mohamed Jama.

185. Une nouvelle base de données a été créée entre septembre et octobre 2007 et, jusqu'à la fin de 2007, les agents ont touché personnellement leur solde mensuelle, contre signature, dans les commissariats locaux, en présence d'un représentant de la société de transfert de fonds Dahaab Shiil, d'un responsable des paiements de la police et d'un représentant du programme du PNUD pour l'état de droit et la sécurité.

186. À la fin de l'année 2007, le PNUD et les donateurs internationaux ont réexaminé la question du financement de la rémunération des agents de la police à l'aide du programme pour l'état de droit et la sécurité et, à ce jour, il n'a pas été attribué de fonds à cette fin pour 2008. Il est également question de doter la police de nouveaux uniformes pour la différencier des autres forces de sécurité.

IV. Financement

A. Généralités

187. Les achats d'armes effectués en violation de l'embargo sont facilités par le manque de transparence et d'obligation de rendre compte, qui permet de dissimuler les activités illégales ou punissables. Le Groupe de contrôle a noté que le détournement de fonds publics et privés était favorisé par l'absence de contrôle conjuguée à l'état de non-droit généralisé. Parmi les sources de revenus dont dispose le Gouvernement fédéral de transition figure l'aide bilatérale et multilatérale. Aux niveaux fédéral et régional, les pouvoirs publics peuvent aussi tirer des revenus des concessions pétrolières, des ressources minières et de la pêche, de l'impression – légale ou illégale – de monnaie somalienne ainsi que de la perception de taxes – légales ou illégales – dans les ports et les aéroports et aux barrages routiers. Les autres méthodes génératrices de recettes pouvant être détournées sont les divers droits et contributions que les chefs des services de sécurité somaliens réclament au cas par cas aux entreprises. Le statut officiel de fonctionnaires du Gouvernement fédéral de transition qu'ils ont récemment acquis dissimule à peine un comportement qui n'est pas sans rappeler celui des chefs de guerre somaliens.

188. Parmi les individus qui ont notoirement recours à ce genre de pratique pour financer des activités qui violent l'embargo sur les armes figurent Mohamed Omar Habeb, « Mohamed Dheere », gouverneur de Banadir et maire de Mogadiscio, Abdi Hasan Awale « Abdi Qeybdiid », chef de la police somalienne, et Dahir « Mohamed Qanyare Afrah », ancien Ministre de l'intérieur devenu homme d'affaires. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle donne une idée de l'ampleur du problème que pose une situation dans laquelle des fonctionnaires haut placés dans la hiérarchie du Gouvernement fédéral de transition sont impliqués dans le financement d'activités qui violent l'embargo.

B. Accusations précises

Président Abdillahi Yusuf Ahmed

189. Le Président Yusuf a été accusé par d'anciens ministres du Gouvernement fédéral de transition et par des sources gouvernementales haut placées d'avoir obtenu des contributions bilatérales auprès d'États donateurs et d'avoir détourné des fonds publics, ou chargé des membres du Gouvernement de le faire pour son compte, pour financer des achats militaires.

190. Une somme d'environ 3 520 000 dollars versée par l'Arabie saoudite pour financer l'effort de réconciliation a été allouée à des parties se trouvant au Puntland ou qui lui sont liées (voir plus loin, sect. IV.C). Des membres actuels et d'anciens

membres du Gouvernement fédéral de transition soutiennent que ces fonds ont été utilisés pour acheter des armes en violation de l'embargo. En raison du manque de coopération de la part du Cabinet du Président, le Groupe de contrôle n'a pas pu vérifier le bien-fondé de ces allégations.

191. Le Groupe de contrôle a obtenu des documents établissant les faits suivants :

- Le 27 juillet 2007, le Président Yusuf a ordonné au Ministère des finances de payer 120 000 dollars pour l'achat d'uniformes militaires et 14,8 milliards de shillings somaliens pour financer d'autres dépenses liées à la défense, notamment les rations pour le mois d'août (voir annexe VI);
- Le 8 août 2007, il lui a ordonné de payer 20 000 dollars pour l'achat de 10 armes lourdes, y compris des Zu et des Shilka. Sur le coin supérieur droit du document, il est noté à la main « Secrétaire (suivi d'un mot illisible). L'ordre du Président doit être exécuté (*Signé*) Ministre des finances par intérim 13/8/07 » (voir annexe VII);
- Le 19 août 2007, il lui a ordonné de verser 5 000 shillings somaliens aux membres de la garde présidentielle à titre de remboursement des dépenses encourues à l'occasion de la récupération d'armes lourdes (voir annexe VIII).

192. Le 21 février 2008, le Groupe de contrôle a envoyé une lettre au Gouvernement fédéral de transition pour l'inviter, et plus particulièrement le Cabinet du Président, à formuler ses observations sur ces communications, en indiquant en particulier s'il pensait que les informations qu'elles contenaient pouvaient avoir des liens avec le financement de violations de l'embargo sur les armes et si elles pourraient se rapporter aux prévisions de dépenses soumises aux donateurs internationaux. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Ali Mohamed Gedi, ancien Premier Ministre

193. D'anciens ministres du Gouvernement fédéral de transition, des hauts responsables de la Banque centrale somalienne et des rapports parlementaires accusent l'ancien Premier Ministre Ali Mohamed Gedi d'avoir dépensé sans compter et sans rendre de comptes à personne, et d'avoir détourné des fonds publics pour acheter illégalement des armes, des munitions et des véhicules tout-terrain. Selon un ancien gouverneur de la Banque centrale somalienne, Gedi se serait doté ces derniers mois de 10 à 15 véhicules de ce genre et de 300 miliciens.

194. Dans l'accord qu'il a conclu avec le Président Yusuf au moment de sa démission, le 29 octobre 2007, Gedi déclare que le personnel attaché au Cabinet du Premier Ministre ainsi que son personnel de sécurité devraient être intégrés dans le Gouvernement fédéral de transition sans aucune discrimination. Il ajoute qu'en d'autres termes, ces personnels doivent être intégrés dans les organes de sécurité et les autres départements du Gouvernement en tant que membres à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.

195. M. Gedi a indiqué au Groupe de contrôle que l'accord l'autorisait à conserver son ancienne force de sécurité, soit 175 soldats équipés de kalachnikovs ou de pistolets, quatre véhicules tout-terrain équipés de mitrailleuses et deux véhicules de fonction pour les chefs de sa force. Selon M. Gedi, le financement de cette force est à la charge du Gouvernement fédéral de transition et M. Gedi n'a donc pas besoin de fonds à cette fin.

Le gouverneur et maire Mohamed Dheere

196. Des hommes politiques, bureaucrates, hommes d'affaires et personnalités de la société civile, auditionnés à propos du financement des violations de l'embargo sur les armes, ont confirmé au Groupe de contrôle que Mohamed Dheere imposait des taxes sans aucun rapport avec les montants que devrait légalement percevoir le Gouvernement fédéral de transition. M. Dheere se sert de sa position de maire de Mogadiscio et de personnalité dirigeante de la région de Banadir pour imposer cette pratique. Les personnes auditionnées ne savaient pas comment M. Dheere utilisait ces fonds, si ce n'est pour entretenir la force armée la plus importante de la région.

197. Les structures juridiques actuellement en place et la législation en vigueur en Somalie confèrent à M. Dheere le droit de lever des taxes. Cependant, la collecte des taxes et des droits de douane ne se fait pas de manière équitable et ne repose pas sur un barème uniforme.

198. D'après les milieux d'affaires, les droits et redevances perçus par la douane au port de Mogadiscio dans le cas d'un navire de taille moyenne sont les suivants :

Chargement/déchargement	7 000 à 8 000 dollars
Droits de douane	20 à 30 dollars par tonne
Arrimage et manutention	3 dollars par tonne
Sécurité	10 dollars par agent (deux ou trois en général)

199. En réalité, les parties négocient généralement une somme forfaitaire, couvrant aussi les frais afférents à la sécurité, qui satisfait l'administration et le personnel portuaires et les douaniers ainsi que les policiers, qui sont censés contrôler que les droits de douane ont bien été acquittés. Si un reçu est délivré, le montant qui y est indiqué est souvent inférieur à celui qui a effectivement été versé.

200. Selon les milieux d'affaires, Mohamed Dheere et les forces municipales armées qui sont à son service prélèvent des taxes et des droits aux principaux barrages routiers. L'emplacement de ces points de contrôle peut changer de temps en temps mais, pour le moment, ils se trouvent à la sortie du port de Mogadiscio, à Sinnkadeere, sur la route qui va de Mogadiscio à Afgooye, et à Masla, également à l'extérieur de Mogadiscio. Enfin, les forces de M. Dheere taxent les entreprises qui sont installées à Mogadiscio. Cependant, les taux varient énormément et les hommes d'affaires négocient en général la somme à verser. Les organismes humanitaires qui acheminent des vivres et d'autres secours ont confirmé devoir verser une somme allant de 10 à 50 dollars pour pouvoir passer. Selon les révélations faites par un ancien ministre du Gouvernement national de transition, M. Dheere toucherait plus de 50 000 dollars par mois sur les redevances portuaires collectées à Mogadiscio.

201. Il n'est donc pas surprenant que le Groupe de contrôle ait reçu des informations selon lesquelles, aux environs d'octobre 2007, M. Dheere aurait acheté sur les marchés aux armes de Somalie 92 AK-47, 18 PKM, 8 RPG-7, 15 pistolets et 2 lance-grenades M-79, pour la somme de 128 000 dollars. Plus ou moins à la même époque, il aurait vendu des armes diverses pour la somme de 15 000 dollars (voir annexe IX).

Le chef de la police Abdi Awale Qeybdiid

202. En ce qui concerne la source des revenus qui sont perçus par les diverses entités armées évoluant au sein de la police somalienne, sous l'autorité du chef de la police Abdi Qeybdiid, le Groupe de contrôle en a recensé plusieurs. Outre les rémunérations partielles qui leur ont été versées pendant la majeure partie de 2007 dans le cadre du Programme pour l'état de droit et la sécurité mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les membres de la police prélèvent des droits et des taxes à divers barrages routiers, parfois avec les forces municipales de Mohamed Dheere. Le Groupe de contrôle dispose aussi d'éléments prouvant qu'une contribution d'au moins 1,4 million de dollars, versée par l'Arabie saoudite, a été allouée aux forces de police; c'est donc à M. Qeybdiid qu'il appartient d'en répondre.

203. La différence énorme qui existe entre ce que devraient faire en théorie et ce que font dans la pratique les agents de la police somalienne chargés de superviser la collecte des droits sur les importations et les exportations qui transitent par l'aéroport et le port de Mogadiscio, et par les aéroports de Baidoa, Johwar, Beletweyne et K-50 montre bien à quel point le chef de la police agit sans rendre de comptes à personne. Ces agents sont tenus de remettre quotidiennement au Ministre des finances un rapport qui atteste que les droits ont bien été perçus dans les ports et les aéroports. Or, selon un ancien Ministre des finances, ils ne le font pas.

C. Contributions bilatérales versées au Gouvernement fédéral de transition

Vue d'ensemble

204. Au cours des 12 derniers mois, les contributions étrangères ont probablement constitué la principale source de revenus du Gouvernement fédéral de transition. Cependant, il semble bien que les fonds fournis par les donateurs ne sont pas consacrés aux objectifs énoncés et il n'existe aucun garde-fou pour empêcher que ces fonds ne soient détournés pour financer des activités qui violent l'embargo sur les armes. En outre, il est difficile de vérifier comment est allouée l'aide bilatérale en raison des pratiques du Gouvernement fédéral de transition en matière de communication des informations sur l'utilisation finale des fonds et l'identité précise des bénéficiaires somaliens. Lorsqu'il était dirigé par le Premier Ministre Gedi, le Gouvernement fédéral de transition a reçu :

- a) 500 000 dollars de la République du Yémen (partie d'une contribution annoncée par la Ligue des États arabes);
- b) 2 millions de dollars de l'Algérie (partie d'une contribution annoncée par la Ligue des États arabes);
- c) 2 millions de dollars du Kenya;
- d) 100 000 dollars de la République populaire de Chine.

Par ailleurs, le Gouvernement soudanais aurait remis directement 1 million de dollars au Président Yusuf.

Fonds destinés à la réconciliation nationale

205. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a contribué pour plus de 1,25 million de dollars au financement de la conférence de réconciliation que le Gouvernement fédéral de transition a organisée l'été dernier. Le Gouvernement saoudien a apporté un concours important à l'effort de réconciliation et de reconstruction de la Somalie : 150 millions de dollars, qui ont été remis au Premier Ministre Gedi. Cet argent devait servir à financer la remise en état de bâtiments publics à Baidoa et à Mogadiscio, et à couvrir les frais relatifs à la conférence de réconciliation nationale et aux initiatives des notables et des autres personnes qui s'efforcent de faire progresser la réconciliation. En mars et avril 2007, deux virements, l'un de 6 millions de dollars et l'autre de 26 millions de dollars, ont été faits sur un compte bancaire de Djeddah (Arabie saoudite), qui avait été ouvert par le Ministre somalien des finances.

206. La manière dont ces fonds ont été retirés et utilisés et le fait qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune comptabilité ont donné lieu à des allégations de corruption, d'acquisition illégale d'armes et de munitions, et de rétribution de combattants, allégations qui visaient surtout le Premier Ministre Gedi.

207. Le Groupe de contrôle a obtenu un document de trois pages, daté du 8 septembre 2007, rédigé en somali, sur papier à en-tête du Ministère de la culture et de l'enseignement supérieur du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne, censé justifier de l'aide bilatérale (26 987 125 dollars) versée par le Royaume d'Arabie saoudite au Gouvernement fédéral de transition. Le nom de Salim Alio Ibroow est typographié sous une signature illisible, accompagné de ce qui suit : Ministre, Ministère de la culture et de l'enseignement supérieur et Vice-Premier Ministre (en somali). Une traduction anglaise de trois pages a été remise au Groupe de contrôle; sur la dernière page figure une note manuscrite se lisant « certifié conforme par le Premier Ministre Gedi (signature), le 11 septembre 2007 ». M. Ibroow et M. Gedi ont tous les deux reconnu l'authenticité de ces deux documents et confirmé que leur teneur était exacte (voir annexe X).

208. De source officielle du Gouvernement fédéral de transition, la répartition des dépenses relatives à l'armée et à la sécurité s'établit comme suit (voir annexe X) :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Armée somalienne	3 453 500
Police somalienne	1 424 943
Service de la sécurité nationale	1 359 000
Logistique (sécurité/défense)	230 000
Achats de camions/camionnettes destinés aux forces de sécurité	1 528 000
Total	7 995 443

209. Un représentant de l'État donateur s'est dit déconcerté par ces dépenses, considérant qu'il est inconcevable que de telles sommes, consacrées à l'armée et à la sécurité, aient pu servir à appuyer le processus de réconciliation. Lors d'une réunion qui s'est tenue à Nairobi le 29 janvier 2008, les responsables saoudiens ont voulu savoir, par l'intermédiaire de leurs diplomates, pourquoi une partie de leur contribution (1 424 943 dollars) avait été allouée à la police somalienne. Selon les

informations recueillies par le Groupe de contrôle, 2 711 agents de la police nationale, soit environ la moitié de l'effectif de la force, ont été payés plus ou moins régulièrement grâce à un programme organisé par le PNUD et financé par d'autres États donateurs.

D. Les hommes d'affaires somaliens

210. Le Groupe de contrôle a appris que des hommes d'affaires somaliens avaient prospéré, surtout aux environs des marchés aux armes de Mogadiscio, grâce à leur participation active à la vente et à l'achat d'armes et qu'ils avaient créé leurs propres gardes armées dans leurs sphères d'activités respectives.

211. Le fait est qu'en juin et juillet 2007, des hommes d'affaires installés autour du quartier de Bakaraaha ont remis plus de 300 armes diverses aux forces du Gouvernement fédéral de transition et aux soldats des forces alliées éthiopiennes, étant entendu que les forces du Gouvernement fédéral de transition assureraient leur protection. Cependant, les milieux d'affaires ayant jugé que les forces de sécurité gouvernementales étaient apparemment incapables d'assurer leur protection dans des délais acceptables, en dépit de ce qui avait été promis, ils ont décidé, en mars 2008, de chercher à financer eux-mêmes leur sécurité.

212. Un homme d'affaires somalien très en vue, qui gère à Mogadiscio la succursale d'une enseigne internationale renommée, a dû recruter temporairement plus de 500 miliciens très bien entraînés pour assurer la sécurité d'une délégation américaine de haut niveau.

V. Renforcement des capacités

213. Au cours de ses mandats précédents et de son mandat actuel, le Groupe de contrôle a reçu des demandes provenant d'États et d'organismes qui souhaitent obtenir une aide pour renforcer les capacités dont ils disposent pour appliquer l'embargo sur les armes en Somalie et le faire respecter.

214. Le Groupe de contrôle considère que, s'il existe bien un problème d'insuffisance de capacités dans la plupart des cas, la situation s'améliorera surtout si les États font preuve d'une plus grande volonté politique. C'est particulièrement vrai à l'égard des trois principaux États qui procurent des armes et un entraînement militaire dans le cadre du conflit somalien : l'Éthiopie, l'Érythrée et le Yémen. La volonté d'appliquer les sanctions et de les faire respecter peut être renforcée grâce à des mesures incitatives ou à l'imposition des sanctions secondaires.

215. Le Groupe de contrôle est d'avis que toute assistance fournie aux États pour renforcer leurs capacités devrait être fondée sur une évaluation des besoins, réalisée aux niveaux national et international, qui serait soumise au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et qui porterait sur les besoins en matériel et en formation pour les services des douanes et des contrôles aux frontières en matière de gestion des ports et des aéroports, de surveillance des mouvements aériens, de contrôles financiers et de programmes antimines.

216. L'assistance qui serait apportée aux États pour renforcer leurs capacités pourrait comprendre des conseillers pour les questions relatives aux sanctions internationales, qui seraient déployés dans des endroits clefs, et comporter plusieurs volets (fourniture de matériel, coordination de la formation et collaboration avec les organismes nationaux compétents, en coopération avec les missions de maintien de la paix, le cas échéant). Ce point figure dans les recommandations du Groupe de contrôle (sect. VII du présent rapport).

VI. Coopération avec les États et les organisations

A. Respect des formes régulières

Envoi de lettres à des États

217. Le Groupe de contrôle a adressé 38 lettres à des États sélectionnés à partir d'informations faisant état d'éventuelles violations de l'embargo sur les armes, comme indiqué plus haut dans les sections II et III. À la date de rédaction du présent rapport, il n'avait reçu que 10 réponses, sur le fond, des gouvernements suivants : Arabie saoudite, Australie, Danemark, Fédération de Russie, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni et Ukraine. L'Égypte lui a communiqué une description détaillée de son programme de formation aux techniques policières et de lutte contre le terrorisme, pour lequel le Groupe de contrôle n'a pas connaissance qu'une dérogation ait été demandée au Comité. Le Secrétariat a subséquemment passé une série d'appels téléphoniques pour obtenir les réponses faisant défaut.

218. Le manque de coopération dont ont fait preuve la Commission de l'Union africaine et certains États a incité le Groupe de contrôle à demander, dans son deuxième rapport mensuel (portant sur la période allant du 15 janvier au 15 février 2008), que le Comité l'aide à obtenir des réponses des États.

Enquête relative aux actes de piraterie

219. Le Groupe de contrôle a adressé des lettres aux Missions permanentes de la Grèce, du Japon et de la République de Corée en vue d'obtenir des renseignements concernant les actes de piraterie commis respectivement contre le *Greco 2*, le *Golden Nori*, le *Mavuno I* et le *Mavuno II*, en particulier des éléments qui lui permettraient de déterminer si des rançons avaient servi à acheter des armes. Seule la République de Corée lui a répondu, par une lettre datée du 10 mars 2008, dans laquelle elle donnait des renseignements sur les pirates et les armes employées et déclarait qu'elle avait pour principe de ne pas négocier avec des entités illégales. Par lettre datée du 26 février 2008, le Danemark a communiqué au Groupe de surveillance des informations sur les types d'armes utilisées par les pirates.

Présence de navires étrangers dans les eaux somaliennes

220. Par une note verbale datée du 3 octobre 2007, adressée au Président du Comité, la Mission permanente de la France a fait savoir que le Gouvernement français fournirait une escorte navale aux bateaux affrétés par le Programme alimentaire mondial en vue d'acheminer l'aide humanitaire vers la Somalie et afin d'éviter que l'embargo ne soit violé du fait de la pénétration dans les eaux

somaliennes, a demandé une dérogation en vertu du paragraphe 12 de la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité.

221. Se conformant à la même procédure, la Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Comité une lettre, datée du 31 janvier 2008, dans laquelle elle faisait part de l'intention du Gouvernement danois de fournir une escorte navale aux bateaux affrétés par le Programme alimentaire mondial. Le texte de cette lettre a été communiqué au Groupe de contrôle par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Nairobi.

222. Le Groupe de contrôle se félicite de ce précédent, considérant que les résolutions du Conseil de sécurité ne contiennent pas actuellement de dispositions s'appliquant expressément aux navires étrangers qui demandent une dérogation pour pénétrer dans les eaux somaliennes (voir plus loin sect. VII.C).

B. États

Éthiopie

223. Des membres du Groupe de contrôle se sont rendus à Addis-Abeba du 16 au 18 mars 2008 pour y rencontrer des responsables du Gouvernement éthiopien et porter à leur connaissance les informations figurant dans la section II.C relative à l'Éthiopie et les sections II.E et II.G du présent rapport. Malheureusement, alors que le Gouvernement éthiopien avait accepté de rencontrer le Groupe, comme il l'avait fait savoir dans sa lettre datée du 7 février 2008, aucune rencontre n'a eu lieu une fois les membres du Groupe sur place. Le Groupe de contrôle tient aussi à faire observer qu'il a adressé deux lettres au Gouvernement éthiopien, datées respectivement du 23 novembre 2007 et du 28 février 2008, afin de lui demander des informations supplémentaires sur la présence de troupes éthiopiennes en Somalie et sur la formation fournie par l'Éthiopie à des troupes du Somaliland, mais qu'il n'avait pas reçu de réponse au moment de soumettre le présent rapport.

Fédération de Russie

224. Le Groupe de contrôle a adressé deux lettres à la Fédération de Russie, datées respectivement du 18 janvier et du 20 février 2008. Il tient à remercier le Gouvernement russe pour la coopération dont il a fait preuve et l'aide qu'il lui a concrètement apportée dans ses lettres datées du 7 et du 27 mars 2008.

Somalie

Gouvernement fédéral de transition

Service de la sécurité nationale

225. Le 26 janvier 2008, un membre du Groupe de contrôle a eu un entretien à Londres avec le Président Abdullahi Yusuf et le Directeur général de son cabinet, Hussein Ali Mohamud. Le Président a assuré le Groupe de contrôle de la coopération du Gouvernement fédéral de transition et, en particulier, du Service de la sécurité nationale, placé sous le commandement du général Mohamed Warsame Darwish.

226. Par la suite, le Groupe de contrôle a échangé des messages électroniques avec le Service de la sécurité nationale, ce qui lui a permis d'obtenir un certain nombre

de renseignements et de documents. Vérification faite, certains d'entre eux ont semblé fallacieux. L'un des documents, portant l'en-tête du Ministère iranien de la défense, a été soumis à un expert pour évaluation. Ce dernier a mis en doute l'authenticité de l'emblème du Ministère, contesté l'usage fait de la langue anglaise et des expressions idiomatiques, et conclu que le document était un faux.

Forces de police somaliennes

227. Le général Qeybdiid, Chef des forces de police somaliennes, a informé le Groupe de contrôle que la Police judiciaire avait des renseignements sur des importations d'armes par des membres des milieux d'affaires de Mogadiscio via le port de Bossaso, et a promis au Groupe de lui fournir des preuves. Le Groupe ne les a toujours par reçues malgré ses demandes répétées.

228. Le général Qeybdiid et son adjoint Bashir ont tous deux informé le Groupe de contrôle de la saisie de deux canons antiaériens Zu-23, de sept armes automatiques PKM et de quatre ou cinq roquettes qui auraient été envoyés d'Érythrée en décembre 2007 et étaient destinés à des combattants du Shabaab établis sur le marché aux armes de Bakaraaha.

229. Le Groupe de contrôle leur ayant proposé de déterminer l'origine des armes, les deux responsables ont promis d'envoyer des photos montrant leurs numéros de série. Malgré ses nombreuses relances par téléphone et par courrier électronique, adressées aux deux responsables ainsi qu'au porte-parole de la police, Abdullahi Omar Ibrahim « Shaac Shaac », que le général Qeybdiid avait désigné comme point de contact, le Groupe n'a pas réussi à en savoir plus sur l'affaire. On ne sait pas exactement où se trouvent les armes aujourd'hui et si elles ont été remises pour être déposées en lieu sûr.

Autorités portuaires

230. Le Groupe de contrôle n'a cessé de s'efforcer de collaborer avec les responsables de l'administration et de la sécurité du port de Mogadiscio afin d'obtenir davantage de renseignements sur deux cargaisons d'armes qui y seraient arrivées. Il a notamment contacté l'administrateur du port, Abdi Gino, par téléphone, par courrier électronique et en ayant recours à des intermédiaires, mais n'a pu obtenir aucune collaboration de sa part.

Mission permanente de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies

231. Après avoir reçu des documents comptables établis par le Ministre des finances par intérim et des instructions de paiement émanant du Président de la Somalie, le Groupe de contrôle a adressé, le 21 février 2008, une demande de renseignements au Gouvernement fédéral de transition par l'intermédiaire de son Représentant permanent auprès de l'ONU. Lors d'une réunion qui s'est tenue par la suite avec un représentant de la Mission auprès de l'Organisation, des explications supplémentaires ont été fournies avec des documents à l'appui. Le Groupe avait envoyé une autre lettre au Gouvernement le 13 décembre 2007 et ses deux lettres sont jusqu'ici restées sans réponse.

Somaliland

232. Les autorités du Somaliland se sont félicitées des travaux du Groupe de contrôle et lui ont offert leur coopération et leur appui, affirmant qu'ils contribueraient pour beaucoup à la stabilisation de la région et du pays. Le Groupe a rencontré le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la défense et le Directeur du Département des renseignements généraux et de l'immigration, mais n'a pas pu rencontrer l'administrateur du Port de Berbera, le programme de la visite n'ayant pas pu être arrêté à temps.

Puntland

233. Le Groupe de contrôle avait l'intention de rencontrer les autorités du Puntland à l'occasion de ses consultations et enquêtes et avait pour cela pris contact avec le Ministre de la planification, mais la rencontre n'a pas pu avoir lieu en raison de problèmes de calendrier et de réponses reçues tardivement.

C. Organisations**Organisation des Nations Unies***Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS)*

234. Le 5 novembre 2007, les membres du Groupe de contrôle ont eu un entretien avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, afin d'échanger des vues et des renseignements sur la situation concernant la sécurité en Somalie. Plusieurs réunions de suivi avec le personnel du Bureau ont eu lieu par la suite.

Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la Somalie

235. Des membres du Groupe de contrôle ont eu des entretiens, à Nairobi et à Hargeisa, avec plusieurs experts du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement pour la Somalie.

Banque mondiale

236. Le Groupe de contrôle s'est réuni à deux reprises à Nairobi avec des membres de l'équipe de pays de la Banque mondiale.

Communauté diplomatique

237. À sa demande, le Groupe de contrôle a tenu plusieurs réunions à Nairobi avec un certain nombre de représentants de la communauté diplomatique, notamment afin d'échanger des vues sur la situation de la Somalie dans les domaines militaire et de la sécurité.

VII. Observations, conclusions et recommandations

A. Observations

Militarisation

238. La militarisation croissante de toutes les composantes du secteur de la sécurité, tant du point de vue de l'équipement que des opérations, ne cadre absolument pas avec le processus de réconciliation qu'appuie la communauté internationale. La transformation des structures de sécurité du Gouvernement fédéral de transition – les forces de police somaliennes, par exemple –, en forces tenues par des clans et équipées d'armes provenant de caches ou obtenues grâce au programme de démobilisation, fait fi des objectifs nationaux, et ceux qui en sont responsables peuvent être considérés comme des saboteurs du processus de réconciliation.

Armes : saisies, stockage, inspections et traçage

239. Le Groupe de contrôle a été informé qu'aux alentours d'avril 2007, de grandes quantités d'armes avaient été remises par des chefs de guerre au Gouvernement fédéral de transition, qui en avait par la suite confié une partie aux contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). À la même époque, les forces éthiopiennes et les forces du Gouvernement fédéral de transition ont découvert des caches d'armes des troupes de l'Union des tribunaux islamiques qui avaient été vaincues, et d'autres armes ont été récupérées à l'issue de combats avec les derniers rebelles. S'il semble que les Éthiopiens et le Gouvernement fédéral de transition gardent une bonne partie des armes récupérées pour eux-mêmes, un certain nombre d'entre elles sont remises au contingent ougandais de la Mission pour être stockées et détruites (mines, explosifs et munitions). Certaines armes ayant appartenu à des chefs de guerre qui se sont ralliés au Gouvernement fédéral de transition lui ont été rendues et la plupart des autres ont été conservées sur la base de la Mission.

240. Du second semestre de 2007 à la fin du mois de mars 2008, à l'issue des affrontements armés qui ont eu lieu quotidiennement à Mogadiscio et dans la plupart des zones de la partie sud de la région centrale de la Somalie entre des éléments du Shabaab et les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'Éthiopie et qui se sont terminés par des victoires de courte durée, les adversaires défaits ou tués ont abandonné de grandes quantités d'armes sur le terrain. La plupart d'entre elles sont vendues sur le marché aux armes de Bakaraaha et celles qui ont pu être récupérées sur place en présence de soldats de la Mission ont été ajoutées au stock que détient cette dernière.

241. Il ressort de documents datés de juillet 2007 dont dispose le Groupe de contrôle que des quantités d'armes sont entreposées sous des tentes militaires, et des munitions qui ne sont plus utilisables, dans des bennes à ordures de la Mission. D'autres pièces d'artillerie sont conservées sur la base elle-même. Dans la section II.E du présent rapport, le Groupe de contrôle cite des cas de vente d'armes provenant de stocks détenus par la Mission. Selon certains renseignements fournis au Groupe en mars 2008, grâce aux mesures que prend la Mission pour se débarrasser des stocks d'armes, leur volume a considérablement diminué.

Pratique internationale relative au stockage et à l'élimination des armes

242. C'est généralement dans le cadre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration lié à l'exécution d'un processus de paix que les missions de maintien de la paix sont appelées à stocker et à éliminer des armes. Étant donné que la paix ne règne pas à Mogadiscio, le stockage à long terme d'armes et de munitions y pose davantage de problèmes. Conformément à la pratique internationalement acceptée, la durée de stockage des armes et des munitions saisies doit être aussi brève que possible afin de réduire les risques d'accidents ou de détournement.

243. Le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies considère, lui aussi, qu'une gestion inappropriée des armes collectées dans le cadre d'un processus de désarmement peut présenter pour la sécurité des risques semblables à ceux que comporte un désarmement incomplet. Si les arsenaux et autres installations de stockage ne sont pas parfaitement sécurisés et bien protégés, les armes entreposées peuvent être facilement volées, avec pour conséquences le réarmement des ex-combattants, la montée de la violence et de la criminalité et l'exportation d'armes dans d'autres zones de conflit¹.

244. Les armes doivent être stockées dans des conteneurs ISO verrouillables à l'intérieur d'une enceinte gardée. Le système de la double clef doit être appliqué, le commandant des forces armées et le commandant de la force des Nations Unies ou des forces internationales détenant chacun un cadenas et une clef. Le Centre international de Bonn pour la conversion recommande également cette mesure afin de prévenir les irrégularités et les vols². Toutefois, il y a lieu de tenir compte de la situation politique et militaire du pays pour décider qui doit détenir les clefs d'accès aux installations³. Des procédures opérationnelles permanentes détaillées devraient être fixées pour le stockage et la sécurité des munitions et des explosifs⁴. Les armes et les munitions doivent être stockées séparément. S'il n'est pas possible, faute de crédits, de ressources ou de main-d'œuvre ou en raison de la quantité d'armes ou de munitions à éliminer, de respecter les normes de sécurité internationales relatives à la gestion et à l'élimination des munitions, il convient de fixer des « normes provisoires » minimales et de les appliquer.

Lettre de l'Union africaine relative à une levée de l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement fédéral de transition

245. Le Groupe de contrôle appelle l'attention sur la lettre que le Président de l'Union africaine a adressée le 20 février 2008 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2008/178 et Corr.1 et 2, annexe I), dans

¹ Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (1999), *Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants in a Peacekeeping Environment*, par. 96; voir www.un.org/Depts/dpko/lessons/DD&R.pdf.

² Voir www.bicc.de/helpdesk/methods/methods.html.

³ Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (1999), *Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants in a Peacekeeping Environment*, par. 97.

⁴ *United Nations Operational Guide to the Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards* (Guide des normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration), par. 4.3, United Nations (2006).

laquelle l'Union africaine demande qu'une dérogation à l'embargo sur les armes soit accordée au Gouvernement fédéral de transition pour lui permettre de mettre en place des forces de sécurité et de défense. Ayant pour mission de déterminer les moyens de rendre l'embargo plus efficace, le Groupe estime être à même de juger des conséquences que tout aménagement qui y serait apporté pourrait avoir sur le conflit.

246. Le Groupe de contrôle fait en outre observer qu'au paragraphe 11 b) de sa résolution 1772 (2007), le Conseil de sécurité prévoit une possibilité de dérogation, sous réserve de notification préalable au Comité, aux fins de la mise en place d'institutions de sécurité, ce qui semble s'appliquer aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition. Toutefois, au cours des six derniers mois, le Groupe a reçu des informations alarmantes faisant état de la fragmentation de ces forces, due à des rivalités entre ceux qui veulent gagner de l'influence en s'appuyant sur les armes, et a appris que des hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral ont participé récemment à la vente d'armes sur les marchés aux armes de Mogadiscio. Il est devenu quasiment impossible de faire la différence entre les forces de sécurité gouvernementales, chargées de protéger les institutions et la population, et les milices de hauts fonctionnaires du Gouvernement, qui cherchent à consolider leur propre pouvoir. En outre, le relâchement croissant de la discipline des forces de sécurité – Service national de la sécurité et forces de police somalienne – observé à Mogadiscio ces trois derniers mois a entraîné une augmentation des exactions envers les civils.

247. Le Groupe de contrôle craint qu'une dérogation à l'embargo sur les armes accordée aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition n'ait de graves effets préjudiciables qui risquent de compromettre l'exécution du Plan national de sécurité et de stabilisation et des décisions de la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie. Toute autorisation de livraison d'armes aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral devrait être subordonnée à l'établissement de garanties fiables intégrées dans un programme de réforme du secteur de la sécurité comprenant une composante désarmement, démobilisation et réintégration et ayant fait l'objet d'un accord. Il serait possible d'autoriser des livraisons officielles d'armes au cas par cas, à condition que leur distribution et leur emploi soient strictement contrôlés en permanence. Les autorisations d'achat d'armes devraient elles aussi être subordonnées à la collecte et à l'élimination d'une certaine quantité d'armes dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Tout cas de recours abusif à la force par les forces du Gouvernement fédéral nouvellement équipées, ou de détournement d'armes légalement obtenues, qui serait signalé devrait entraîner la suspension des autorisations de livraison d'armes. Les conseillers pour les questions relatives à l'embargo pourraient se charger du contrôle et de la certification des armes lors de la réception et de la distribution des envois autorisés destinés aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral.

B. Conclusions

Économie de guerre

248. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le Groupe de contrôle a constaté une militarisation constante et une insécurité croissante en Somalie. Les

rebelles gagnent du terrain et étendent leur emprise sur le territoire somalien. À l'inverse, le Gouvernement fédéral de transition est affaibli, non seulement par les combats qui l'opposent au Shabaab, mais aussi en raison des activités de hauts responsables de la sécurité en son sein, qui sont impliqués dans des ventes de grandes quantités d'armes et de munitions sur les marchés aux armes, dont certaines sont rachetées par le Shabaab pour être utilisées contre les forces gouvernementales. Les ventes d'armes par des militaires éthiopiens et des membres du contingent ougandais de la Mission de l'Union africaine en Somalie accroissent encore l'insécurité et compromettent les efforts que déploie la communauté internationale pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays et dans la région dans son ensemble. Dans l'économie de guerre actuelle, les chefs militaires profitent du conflit. Ils n'ont pas intérêt à ce qu'il cesse pour que ne leur échappent pas les possibilités qu'ils ont de réaliser d'énormes profits.

Transports et actes de piraterie

249. Le Groupe de contrôle a constaté que les ports de Bossaso dans le nord de la Somalie, Hobyo et Harardheere dans la partie centrale et Mogadiscio et Kismaayo dans le sud recevaient des cargaisons d'armes provenant d'au moins une entreprise ayant son siège aux Émirats arabes unis, d'Érythrée et du Yémen, et passant le long des côtes africaines. Il a également constaté que la plupart (voire la totalité) des ports par lesquels transitent des armes avaient aussi servi de refuge à un moment ou à un autre à des groupes ou des individus tenus responsables d'actes de piraterie.

250. Il est clair que les individus qui organisent les envois d'armes ou les actes de piraterie sont contraints de le faire en coordination avec les autorités portuaires, qui, de ce fait, en deviennent complices. Le Groupe de contrôle continuera d'enquêter sur la question de savoir qui a la haute main sur tel ou tel port, afin de pouvoir déterminer qui peut organiser des livraisons d'armes ou des actes de piraterie en violation de l'embargo, en tirer profit ou les empêcher.

Finances

251. Les divers secteurs de production de la Somalie servent désormais à alimenter la machine de guerre, au bénéfice des chefs militaires et au détriment des civils. Si le Gouvernement fédéral de transition, en coopération avec la communauté internationale, ne parvient pas à formuler et à mettre en œuvre des programmes de transformation concertés et durables, l'état actuel de l'économie continuera à réduire à néant les efforts considérables, bien que désorganisés, que déploient les donateurs en faveur du relèvement économique, social et politique du pays.

252. On ne peut exclure le risque que les fonds versées par les donateurs, aussi bien intentionnés soient-ils, ne finissent par entretenir la situation même que la communauté internationale tente de combattre au moyen de l'embargo, si on ne prend pas des mesures appropriées et efficaces pour mettre en place des mécanismes de contrôle de l'utilisation de l'aide fiables.

253. Le manque de capacités du Gouvernement fédéral de transition dans le domaine de la collecte des impôts, de l'exploitation des ressources naturelles et de la gestion de l'aide internationale demeure un obstacle de taille pour ce qui est de lutter contre les violations de l'embargo sur les armes. En outre, la faiblesse des structures de direction au sein même du Gouvernement fédéral de transition diminue sa propre capacité à appliquer le régime des sanctions.

C. Recommandations

Recommandations générales

254. Le Groupe de contrôle recommande :

a) Que le Comité aide le Groupe de contrôle à obtenir des réponses aux lettres qu'il a adressées aux États, afin de lui permettre de s'acquitter des fonctions dont il a été chargé;

b) Que le Conseil de sécurité envisage d'introduire dans une nouvelle résolution une clause de dérogation à l'embargo sur les armes, similaire à la procédure prévue aux paragraphes 11 b) et 12 de sa résolution 1772 (2007), en vue d'autoriser les navires étrangers à pénétrer dans les eaux somaliennes. Le Groupe de contrôle assimile les navires à du matériel militaire et considère que leur pénétration dans les eaux de la Somalie constitue donc une violation de l'embargo pour laquelle il convient d'obtenir une dérogation.

Armes

255. Le Groupe de contrôle recommande :

a) Que le Comité adresse des lettres aux États signalés par le Groupe de contrôle comme ayant violé l'embargo sur les armes afin d'appeler leur attention sur les informations figurant dans le présent rapport et sur les obligations qui leur incombent conformément aux résolutions sur la question et de leur demander de lui faire savoir (dans un délai déterminé) quelles mesures concrètes ils auront prises pour leur donner effet et les faire respecter;

b) Que le Conseil de sécurité, notant qu'un embargo général et complet sur les armes a été mis en place, qu'il n'y a pas de production d'armes et de munitions en Somalie et que les transactions intérieures portant sur des armes et leur exploitation éventuelle vers d'autres États dépendent de l'existence de filières d'approvisionnement transfrontières, envisage d'élargir le mandat du Groupe de contrôle à la fourniture d'informations sur les transactions intérieures portant sur des armes sans exclusion de nouvelles mesures supplémentaires;

c) Que le Comité adresse une lettre au Gouvernement fédéral de transition pour appeler son attention sur les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives aux dérogations à l'embargo sur les armes aux fins de la mise en place d'institutions de sécurité et sur la nécessité d'informer le Comité à l'avance;

d) Que le Comité demande au Gouvernement fédéral de transition de mener une enquête indépendante sur les informations, figurant dans le présent rapport, relatives à la vente d'armes et de munitions sur les marchés aux armes somaliens par de hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral de transition et de lui faire connaître ses conclusions dans les deux mois suivant la date de la publication du présent rapport;

e) Que, dans le cadre de sa lettre au Gouvernement éthiopien (voir la recommandation formulée à l'alinéa a) ci-dessus), le Comité demande aussi au Gouvernement éthiopien de mener une enquête indépendante sur les informations, figurant dans le présent rapport, relatives à la vente d'armes et de munitions sur les marchés aux armes somaliens par des militaires éthiopiens, et de lui faire connaître

ses conclusions dans les deux mois suivant la date de la publication du présent rapport;

f) Que le Comité demande à la Mission de l'Union africaine en Somalie de mener une enquête indépendante sur les informations, figurant dans le présent rapport, relatives à la vente d'armes et de munitions sur les marchés aux armes somaliens par des militaires ougandais, et de lui faire connaître ses conclusions dans les deux mois suivant la date de la publication du présent rapport;

g) Que le Comité demande au Gouvernement fédéral de transition et à la Mission de l'Union africaine en Somalie de mettre en place chacun de son côté des systèmes efficaces de gestion et d'élimination des stocks d'armes, de munitions et d'explosifs qui soient conformes aux pratiques internationales, en accordant la priorité à la destruction rapide des surplus, et de l'informer dans un délai de deux mois des mesures qu'il aura prises à cet effet;

h) Que le Comité adresse une note verbale à tous les États Membres pour leur rappeler les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité aux fins de mettre en pratique l'embargo sur les armes et de le faire respecter.

Renforcement des capacités de l'État

256. Le Groupe de contrôle recommande que le Conseil de sécurité engage les pays donateurs et les organisations internationales à verser des fonds pour que soient recrutés des conseillers pour les questions relatives aux sanctions internationales, qui seraient déployés dans les aéroports et les ports maritimes tenus par le Gouvernement fédéral de transition afin de contribuer à la surveillance du respect des normes et règles internationales.

Adoption de sanctions ciblées

257. Le Groupe de contrôle recommande que le Conseil de sécurité impose des sanctions ciblées individuelles – interdiction de voyager et sanctions financières – aux auteurs de violations de l'embargo sur les armes et à ceux qui les soutiennent activement, ainsi qu'aux éléments qui menacent par la force les institutions fédérales de transition ou la Mission de l'Union africaine en Somalie (voir par. 8 de la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité), et que le Comité désigne les personnes et entités qui devraient faire l'objet de mesures individuelles, notamment pour ce qui est du projet de liste visé au paragraphe 3 d) de la résolution 1766 (2007), tel que mis à jour par le Groupe de contrôle durant son mandat actuel.

Annexe I

Réponse du Gouvernement érythréen au Groupe de contrôle

Permanent Mission of Eritrea
to the United Nations



የኢትዮጵያ ሲቪል ስርዓት ርዕይ ለውጭ ግብርና ማኅበር
البعثة الأثرية الدائمة لدى الأمم المتحدة

20 March 2008

Sir,

I have the honor to respond to your letter of 7 March 2008 alleging “the Government of Eritrea has provided arms and military training to fighters of the Shabaab and arms to a warlord”.

As is evident from the letter, the sources for the Monitoring Group on Somalia have attempted to provide a semblance of authenticity and factuality to their accusations by detailing numbers and types of weapons, methods of delivery as well as routes and modes of transport. However, this transparent and oft-repeated gimmick cannot lend credibility to accusations that are totally without foundation.

Specifically, the Government of Eritrea:

- Has not provided any arms to the Shabaab nor has there been any “arms shipment originating from Eritrea” for the Shabaab;
- Has not provided military training to Shabab fighters. Although, the letter does not mention any date, Eritrea can categorically affirm that the accusation that “120 fighters of the Shabaab visited Eritrea for the purpose of military training, the fighters were of Somali, Oromo, Zanzibari, Comorian, Afghani and Pakistani origin ” is a sheer fabrication; and
- Has not provided arms to Barre Hiraale, who until recently was the “Defence Minister of the Federal Transitional Government of Somalia”.

Moreover, the Government of Eritrea would like to apprise the Monitoring Group on Somalia of the following:-

1. Eritrea maintains no relations with “Shabaab”, military or otherwise. In fact, individuals claiming to speak on behalf of “Shabaab” have repeatedly denounced Eritrea for the role they perceive it played in hosting the conference that led to the birth of the Alliance for the Re-liberation of Somalia (ARS), a broad alliance of Somalis of a variety of political persuasions, who oppose the Ethiopian occupation of Somalia and seek the reconstitution of their country. Eritrea’s role was in fact that of facilitation, without any political imposition, for the Somalis to get together and find their own solution without any external interference in determining the political future of their country.

Mr. Bruno Schiemy
Chairman, Monitoring Group on Somalia
Security Council resolution 1724 (2006)

2. Eritrea is perplexed by the string of patently false accusations against it, fed to the Monitoring group on Somalia. Mention could be made of the similar unfounded charge that there were 2000 Eritrean soldiers in Somalia, prior to the full scale Ethiopian invasion of the country. The accusations in the last Monitoring Group report of several air shipments from Eritrea to the Shabaab also fall in the same category.
3. The Government of Eritrea is obviously not privy to the sources of the falsehoods that appear in the Group's reports. But it is certainly not difficult to surmise who these sources might be in order to tarnish the image of Eritrea. On top of the list is the Government of Ethiopia, which has not only occupied Somalia, but which is arming and training an array of warlords, clan militias, and "regional" governments, in addition to the Federal Transitional Government. In this connection, Eritrea finds it unacceptable the failure of the Monitoring Group to report on the glaring and constant violations of the relevant Security Council resolutions on the part of Ethiopia and other member states who support the illegal Ethiopian occupation of Somalia. On a different but related vein, it is not inappropriate to mention that Ethiopia is arming and training the Eritrean Islamic Jihad Movement (EIJM), which includes members from an assortment of nations with the express aim of violently overthrowing the Government of Eritrea. Leaders of the EIJM and other anti-Eritrean groups were received and congratulated by Ethiopian Prime Minister Meles and the visiting US Assistant Secretary for African Affairs, Dr. Jendayi E. Frazer, on 23 January 2008, according to official Ethiopian press reports; and
4. The Government of Eritrea has maintained its policy of non interference in the internal affairs of the Somalis, including the ARS who have been denounced by Al-Shabaab for being "a secular alliance".

For reasons outlined above, Eritrea rejects the unfounded information received by the Monitoring Group on Somalia and wishes to register its protest in the strongest possible terms that the monitoring mechanism created by the Security Council, regrettably, continues to be used for ulterior motives as evidenced in previous reports. It is important that any information received by the Monitoring Group on Somalia is verified for its credibility and objectivity. Eritrea will remain committed to the arms embargo on Somalia, pursuant to the relevant Security Council resolutions, and will continue its cooperation with the Monitoring Group on Somalia.

Please accept, Sir, the assurances of my highest consideration.



Araya Desta
Ambassador, Permanent Representative

Annexe II

Vols militaires éthiopiens entrés en Somalie

Date	Call sign	Aircraft type	Aircraft registration	From	To
2007/07/03	EAF1513	AN12	-	HAHM	HCMB
2007/07/03	EAF1513	AN12	-	HCMB	HAHM
2007/07/15	EAF808	DHC6	-	HADR	HCMB
2007/07/25	EAF807	DHC6	-	HAHM	HCMB

Date	Call sign	Aircraft type	Aircraft registration	From	To
2007/09/10	ETAF808	DHC6	ETAIU	HADR	HCMB
2007/09/18	EAF1571	C130	-	HAHM	HCMB
2007/09/26	EAF805	DHC6	-	HAGO	HCMM
2007/09/26	EAF805	DHC6	-	HCMM	HCMB
2007/09/29	EAF805	DHC6	-	HCMB	HCMM
2007/10/04	ETAF808	DHC6	ETAIU	HAGO	HCMM
2007/10/04	ETAF808	DHC6	ETAIU	HCMM	HCMB
2007/10/04	ETAF808	DHC6	ETAIU	HCMB	HAGO
2007/10/06	EAF805	DHC6	-	HAGO	HCMM
2007/10/06	EAF808	DHC6	-	HCMM	HCMB
2007/10/06	EAF808	DHC6	-	HCMB	HAHM
2007/10/12	EAF807	DHC6	-	HAHM	HCMB
2007/10/22	EAF1552	AN32	-	HCMB	HAHM
2007/10/22	EAF1551	AN32	-	HAHM	HCMB
2007/11/01	EAF807	DHC6	-	HADR	HCMB
2007/11/06	EAF1551	AN32	-	HAHM	HCMB
2007/11/10	EAF1551	AN32	-	HAHM	HCMB
2007/11/11	EAF1551	AN32	-	HAGO	HCMB
2007/11/15	ETAF807	DHC6	-	HAAB	HCMB

Date	Call sign	Aircraft type	Departure	Destination
04/12/2007	EAF808	DHC6	HAGO	HCMB
17/12/2007	EAF1551	AN32	HAAB	HCMB

Source: Information provided by ICAO-Civil Aviation Caretaker Authority for Somalia.

Annexe III

Réponse du Gouvernement du Royaume-Uni au Groupe de contrôle



United Kingdom Mission
to the United Nations
New York

28 December 2007

Bruno Schietsky
Coordinator
Monitoring Group on Somalia
Security Council resolution 1766 (2007)

One Dag Hammarskjold Plaza
885 Second Avenue
New York NY 10017

Mailing Address:
PO Box 5238
New York NY 10150-5238
Tel: 212-745-9337
Fax: 212-745-9239
email: fiona.fraser@fco.gov.uk

Dear Coordinator,

I have the honour to refer to your letter of 30 November 2007 (reference S/AC.29/2007/MG/OC.31) requesting certain information in relation to a C-130 flight registration number XV308 operated by the Royal Air Force of the United Kingdom.

The United Kingdom confirms that Royal Air Force flight XV308 landed in Berbera in Somalia on 26 November 2007. This landing was part of a routine logistics flight itinerary.

The flight left the United Kingdom on 23 November and travelled to the following places: Akrotiri, Beirut, Cairo, Khartoum, Addis Ababa, Djibouti, Berbera, Nairobi, Mombassa, Lanseria, Windhoek, Abuja, Accra, Freetown, Tenerife and Rabat. The flight returned to the United Kingdom on 3 December 2007.

United Kingdom diplomatic staff in Addis Ababa maintain a routine liaison with the Somaliland authorities, and this flight was part of that liaison.


In accordance with normal procedures an airway bill was generated to cover this flight. As the crew were not required to hand the airway bill to customs officials at Berbera, it was retained and subsequently destroyed on return to the UK in line with standard practice.

The United Kingdom attaches great importance to ensuring the personal security of serving Royal Air Force personnel and it is not therefore our practice to publish names.

The Government of the United Kingdom will continue to maintain its logistical support to diplomatic premises and diplomats in the region and therefore expects there to be further flights.

In this regard, the United Kingdom is satisfied that it is acting consistently with United Nations Security Council resolutions in relation to Somalia.

The United Kingdom Permanent Mission to the United Nations avails itself of this opportunity to extend to the Somalia Monitoring Group the assurances of its highest consideration.

Yours faithfully,


Karen Pierce
Ambassador and Deputy Permanent Representative
UK Mission to the United Nations

Annexe IV

Réponse du Gouvernement de la Fédération de Russie au Groupe de contrôle

Постоянное Представительство
Российской Федерации
при
Организации Объединенных
Наций



Permanent Mission
of the Russian Federation
to the United Nations

136 East 67th Street
New York N.Y. 10065

URGENT

27 March 2008

Dear Mr. Schiemsky,

I have the honour to refer to your letter of 20 February 2008 (S/AC.29/2008/MG/OC.8) concerning the MPAD of SA-7/SA-18 with serial number 9M39 03-95 03268 03-95 (or M3-95) found in Somalia and to inform you on behalf of the Government of the Russian Federation of the following.

Judging by the indicated marking, missile 9M39 from party 03-95 with number 03268 was produced in Russia in 1995. This missile was shipped to Eritrea in the same year through the state company 'Rosvooruzhenie'. The contract stipulated that the purchaser cannot sell or transfer the supplied items, documentation or other information to other countries without the vendor's consent. The Eritrean side did not request this permission from us.

At the same time, since the marking of the missile is executed in paint, a re-marking is possible. For a definitive identification of the missile, it is necessary to perform its visual examination by our specialists as the missile bears the marking executed differently, which will allow for the identification of the real number of the missile.

Please accept the assurances of our highest consideration.

Konstantin Dolgov
Deputy Permanent Representative

Mr. Bruno Schiemsky, Coordinator
Monitoring Group on Somalia
established pursuant to
Security Council Resolution 1766 (2007)

c.c.: Ms. Loraine Rickard-Martin, Secretary
Security Council Committee
established by Resolution 751 (1992)
fax: (212) 963-1300, 963-3778
New York

Annexe V

**Enquêtes sur des achats et des ventes d'armes effectués
sur les marchés aux armes somaliens conduites
pendant le mandat courant du Groupe de contrôle**

Identity of those conducting transactions at the Bakaraaha, Medina, Huriwa, Karan, Arjantin, Suuq Ba'ad and Elasha Arms Markets	Type and quantity of arms and date of transaction	Role (supplier/purchaser/seller)
<p>Barre Aden Shire “Hiraale” Former minister in the Transitional Federal Government (TFG)</p>	<p>16 AK-47, 8 PKM, 9 FAL, 4 M-16, 3 RPG-2/7, 5 Mortars, 6 pistols, 2 Sekawe, a variety of ammunition 02.01.08</p> <p>9 pistols, 3 PKM and 12 belt feeders, 4 mortars and 104 mortar rounds, 2 RPG-2 and 24 rounds, 3 Zu-badeed, a variety of ammunition 03-06.01.08</p>	<p>Purchased the arms</p> <p>Purchased the arms</p>
<p>Somali Arms Market (SAM) traders</p>	<p>Wish list from Shabaab given to arms trader on 5 Nov 2007: Weapons: 4 Zu-23, 5 DShK, 3 dhuunshilke (1 barrel Zu-23 typical Somali), 18 PKM, 8 RPG-2/7, 30 AK-47, 50 pistols. Ammunition: 25 boxes of ammo for PKM; 20 boxes for the DShK; 40 boxes for the dhuunshilke; 145 boxes for the AK-47; 100 rounds for the RPG-2/7; 180 boxes for pistols; 1,800 belts and magazines. 09.11.2007</p>	<p>Half of the weapons and the totality of the ammunition were sold by AMISOM soldiers for \$80,000 to the arms trader called “Goomey”. The arms were purchased by the Shabaab.</p>

	<p>40 boxes of a variety of ammunition; 3 RPG-7; 4 PKM; 6 AK-47; 2 pistols 28.10.2007</p> <p>A variety of ammunition 25.11.2007</p> <p>A truckload of weapons and ammunition 27.11.2007</p> <p>20 AK-47, 9 PKM, 5 barrels for the Zu-23, 2 Sekawe seats, 3 dhuunshilke, a large quantity of a variety of ammunition 30.11.2007</p> <p>180 AK-47, 45 PKM, 27 RPG-2/7, 3 Dhuunshilke, 11 Zu-badeed, 16 SR-88, 9 M-16, 38 pistols, 200 grenades, 109 M-72 LAW, 60 pieces of night vision equipment, 48 boxes of a variety of ammunition, 9 mortars, magazines for the AK-47 On or about 04.01.2008</p>	<p>Bought by the arms trader “Goomey” from the Ethiopian soldiers based at Holwadag for the price of \$20,000. The arms were purchased by the Shabaab.</p> <p>Sold by the Shabaab to the arms trader called “Goomey”</p> <p>Sold by the TFG military to the arms trader called “Goomey”. The arms were purchased by the Shabaab. Origin: arms caches.</p> <p>Sold by the Shabaab to the arms trader called “Saaid”. The arms dealer paid \$42,000 for the arms and \$9,000 for the Sekawe seats. Of that amount, \$2,000 was given to the unknown intermediary. In total the Shabaab received \$49,000. Origin: arms cache in the Beletweyne area</p> <p>Businessmen brought the arms shipment for traders at the Bakaraaha Arms Market (BAM). Transport by dhow from Bossaso and through El Der to El Ma’an port. The shipment was transported by vehicle to Karan (Mogadishu). The traders paid the businessmen a down payment of \$200,000.</p>
--	--	--

	<p>23 AK-47, 9 PKM and 13 belt feeders, 180 rounds for mortars, a variety of ammunition 01.08</p> <p>38 AK-47 and 24 boxes of ammunition, 12 PKM and 18 belt feeders and 19 boxes of ammunition, 4 RPG-2/7 and 44 rockets, 8 mortars and 180 rounds, 18 boxes of ammunition for Zu-23, 18 boxes of ammunition for the dhuunshilke, 9 SR-88 and 1 box of ammunition and 6 magazines, 120 hand grenades, 6 pistols and 16 boxes of ammunition, a variety of explosives and other military materiel 14-17.01.08</p> <p>5 AK-47 and 1 PKM 23.01.08</p> <p>18 boxes of ammunition for AK-47, 11 boxes of ammunition for PKM and 24 belt feeders, 28 rockets for the RPG-2/7, 42 rounds of ammunition for the M-79 grenade launcher, 12 pistols 23.01.08</p> <p>14 AK-47 and 6 boxes of ammunition, 6 FAL and 4 boxes of ammunition, 4 PKM and 3 belt feeders, 4 RPG-2/7 and 18 rockets, 30 hand grenades, 2 DShK and spare parts, 6 pistols, a variety of other ammunition 24.01.08</p>	<p>Sold by individual police officers (TFG) to BAM traders. Origin: police officers killed in action</p> <p>Sold by TFG military based in Towfiq, Huriwa and Barakat to arms traders. The TFG military representative was Cage and the traders' representative was "Goomey". The traders paid \$140,000. The shipment is worth \$300,000.</p> <p>Sold by 6 TFG military to an arms trader for \$6,000.</p> <p>Sold by arms trader at Arjantin Arms Market to Bashir Yare (Shabaab), who gave it to Shabaab Commander "Rambow" who transported it to El Bur.</p> <p>Purchased at Arjantin Arms Market by TFG Minister Ibrahim Habsade</p>
--	---	--

	<p>9 AK-47 and 16 boxes of ammunition, 8 PKM, 7 pistols, 6 RPG-2/7 and 20 rockets, a variety of ammunition 24-27.01.08</p> <p>30 AK-47, 4 PKM, 14 pistols, 1 RPG-7, 180 rounds for mortars, 4 mortars, 8 landmines, 120 hand grenades, ammunition for B-10, 1 Zu-23 and approximately 60 boxes of a variety of ammunition 20.02.08</p>	<p>Purchased at Arjantin Arms Market by the arms dealer "Artan" on behalf of the TFG Presidential Office to protect Villa Somalia</p> <p>Sold by General Darwish, head of the National Security Agency, to a trader at Arjantin Arms Market</p>
--	--	---

<p>Shabaab</p>	<p>300 AK-47, 18 PKM, 30 RPG-7, 20 M-79 grenade launchers, 18 M-72 LAW, 120 boxes of ammunition for AK-47 and PKM, 1,000 grenades and mines Oct-Nov 2007</p> <p>The Shabaab brought at least 6 times arms to the BAM to be sold, with the smallest transaction valued at \$23,000 Oct-Nov 2007</p> <p>40 boxes of a variety of ammunition; 3 RPG-7; 4 PKM; 6 AK-47; 2 pistols 28.10.2007</p> <p>Weapons: 4 Zu-23, 5 DShK, 3 dhuunshilke (1 barrel Zu-23 typical Somali), 18 PKM, 8 RPG-2/7, 30 AK-47, 50 pistols. Ammunition: 25 boxes of ammo for PKM; 20 boxes for the DShK; 40 boxes for the dhuunshilke; 145 boxes for the AK-47; 100 rounds for the RPG-2/7; 180 boxes for pistols; 1,800 belts and magazines. 09.11.2007</p> <p>A variety of ammunition 25.11.2007</p> <p>A truckload of weapons and ammunition from the TFG military 27.11.2007</p>	<p>Purchased the arms</p> <p>Sold the arms</p> <p>Purchased the arms from the Ethiopian military through the arms trader "Goomey" for more than \$20,000</p> <p>Purchased the arms from AMISOM through the arms trader "Goomey" for more than \$80,000</p> <p>Sold the ammunition to "Goomey"</p> <p>Purchased from the TFG military through the arms trader "Goomey". Origin: arms caches.</p>
-----------------------	---	---

	<p>20 AK-47, 9 PKM, 5 barrels for the Zu-23, 2 Sekawe seats, 3 dhuunshilke, a large quantity of a variety of ammunition 30.11.2007</p> <p>A large variety of ammunition, 40 AK-47, 15 PKM, 9 RPG-2/7, 14 pistols, 16 FAL, 9 SR-88, 9 M-16 and 3 telescopic sight for sharpshooting 22.12.07</p> <p>18 boxes of ammunition for AK-47, 11 boxes of ammunition for PKM and 24 belt feeders, 28 rockets for the RPG-2/7, 42 rounds of ammunition for the M-79 grenade launcher, 12 pistols 23.01.08</p> <p>13 AK-47 and 4 boxes of ammunition, 2 Zu-23, 1 DShK, 1 B-10, 10 FAL, 4 pistols, a variety of ammunition 13.02.08</p> <p>2 DShK, 1 dhuunshilke, 6 PKM, 28 AK-47, 4 RPG-2/7, 84 landmines, 50 hand grenades, 3 SR-88, 2 M-16, 100 ETH uniforms and 200 TFG uniforms 26.02.08</p>	<p>Sold by the Shabaab to the arms trader called "Saaid". The arms dealer paid \$42,000 for the arms and \$9,000 for the Sekawe seats. Of that amount, \$2,000 was given to the unknown intermediary. In total the Shabaab received \$49,000. Origin: arms cache in the Beletweyne area.</p> <p>Purchased by the Shabaab from the arms dealer "Goomey"</p> <p>Purchased by Bashir Yare (Shabaab) at Arjantin Arms Market. He gave the arms to Shabaab Commander "Rambow", who transported it to El Bur.</p> <p>Sold by Commander "Rambow" to the SAM at Suuq Ba'ad. Most of the arms sold were taken from the TFG military base at Baledogle, overrun by the Shabaab on 25.01.08</p> <p>Purchased by the Shabaab at Arjantin Army Market</p>
--	--	--

<p>Transitional Federal Government officials</p>	<p>The TFG brought at least 4 times arms to the BAM to be sold, with the smallest transaction valued at \$12,000 Oct-Nov 2007</p> <p>A truckload of weapons and ammunition 27.11.2007</p> <p>23 AK-47, 9 PKM and 13 belt feeders, 180 rounds for mortars, a variety of ammunition 01.08</p> <p>38 AK-47 and 24 boxes of ammunition, 12 PKM and 18 belt feeders and 19 boxes of ammunition, 4 RPG-2/7 and 44 rockets, 8 mortars and 180 rounds, 18 boxes of ammunition for Zu-23, 18 boxes of ammunition for the dhuunshilke, 9 SR-88 and 1 box of ammunition and 6 magazines, 120 hand grenades, 6 pistols and 16 boxes of ammunition, a variety of explosives and other military materiel 14-17.01.08</p> <p>5 AK-47 and 1 PKM 23.01.08</p> <p>16 AK-47 and 12 boxes of ammunition, 4 PKM and 6 boxes of ammunition, 2 RPG-2/7 and 8 rockets, 8 pistols and 4 boxes of ammunition, 112 mines, a variety of ammunition 15.02.08</p>	<p>Sold the arms</p> <p>Sold the arms to the Shabaab through the arms trader "Goomey". Origin: arms caches</p> <p>Sold by individual police officers (TFG) to BAM traders. Origin: police officers killed in action.</p> <p>Sold by TFG military based in Towfiq, Huriwa and Barakat to arms traders. The TFG military representative was Cage and the traders' representative was "Goomey". The traders paid \$140,000. The shipment is worth \$300,000.</p> <p>Sold by 6 TFG military to an arms trader for \$6,000</p> <p>Sold by TFG military to a trader at Arjantin Arms Market</p>
---	---	---

	<p>24 AK-47 with ammunition in the assault rifles, 4 PKM with 4 belt feeders and 8 boxes of ammunition, 2 dhuunshilke, 1 DShK, 1 B-10 and 24 rounds of ammunition, 8 pistols, hand grenades 19.02.08</p> <p>3 AK-47 and 8 boxes of ammunition, 3 PKM, 1 SR-88, 6 pistols 19.02.08</p> <p>30 AK-47, 4 PKM, 14 pistols, 1 RPG-7, 180 rounds for mortars, 4 mortars, 8 landmines, 120 hand grenades, ammunition for B-10, 1 Zu-23 and approximately 60 boxes of a variety of ammunition 20.02.08</p>	<p>Sold by General Mohamed Warsame Darwish, head of NSA, to a trader at Arjantin Arms Market</p> <p>Purchased by General Mohamed Warsame Darwish, head of NSA, from a trader at Arjantin Arms Market</p> <p>Sold by General Mohamed Warsame Darwish, head of NSA, to a trader at Arjantin Arms Market</p>
<p>Mohamed Omar Habeeb “Dheere” Governor of Banadir region and Mayor of Mogadishu</p>	<p>92 AK-47, 18 PKM, 8 RPG-7, 15 pistols, 2 M-79 grenade launchers Oct-Nov 2007</p> <p>Brought arms to the BAM to be sold, with the transaction valued at \$15,000 Oct-Nov 2007</p> <p>14 pistols, 18 AK-47, 6 FAL, 8 PKM and 2 non-ops PKM, a variety of ammunition 11 and 12.12.07</p> <p>6 M-16, 8 pistols, 4 PKM 28.12.07</p>	<p>Purchased the arms</p> <p>Sold the arms</p> <p>Sold the arms</p> <p>Purchased the arms</p>

	<p>9 FAL, 8 AK-47 and 2 Non Ops AK-47, 8 PKM, 16 boxes of a variety of ammunition, 20 hand grenades 26.12.07</p> <p>4 FAL, 6 PKM, 4 pistols, 1 DShK, a variety of ammunition 09.01.08</p> <p>18 AK-47 and a large quantity of ammunition, 4 PKM and 8 boxes of ammunition, 3 RPG-2/7 and 8 rockets, 4 pistols and a large quantity of ammunition, 1 B-10 and 14 rounds of ammunition, 114 mines and hand grenades 15.02.08</p>	<p>Sold the arms. Origin: arms caches</p> <p>Purchased the arms</p> <p>Sold the arms to a trader at Arjantin Arms Market</p>
<p>Col. Abdi Hassan Awale Qeybdiid Police Commissioner, Banadir region</p>	<p>87 AK-47, 6 RPG-7, 22 PKM, 8 pistols, 12 magazines for pistols, belts Oct-Nov 2007</p> <p>Brought arms to the BAM to be sold, with the transaction valued at \$15,000 Oct-Nov 2007</p> <p>13 AK-47, 6 PKM, 2 RPG-7, 17 pistols 11-12.12.07</p> <p>4 AK-47 and 16 belts for magazines, 6 PKM, 8 pistols, a variety of ammunition 13.01.08</p>	<p>Purchased the arms</p> <p>Sold the arms</p> <p>Sold the arms</p> <p>Purchased the arms</p>
<p>Mohamed Osman Ali "Dhagatur" Deputy Mayor Mogadishu</p>	<p>10 PKM, 6 RPG-7, 2 Sekawe, 4 pistols, magazines for the AK-47, a variety of ammunition Oct-Nov 2007</p>	<p>Purchased the arms</p>

Colonel Farah Abdulle Siad “Garam Garam”, TFG	12 pistols, 8 PKM, 6 M-16, 1 RPG-7 and 7 rounds of ammunition, a variety of ammunition for SR-88, M-16, pistols and PKM, magazines for ammunition 28.12.07	Purchased the arms
Ibrahim Habsade Minister of Transport TFG	14 AK-47 and 6 boxes of ammunition, 6 FAL and 4 boxes of ammunition, 4 PKM and 3 belt feeders, 4RPG-2/7 and 18 rockets, 30 hand grenades, 2 DShK and spare parts, 6 pistols, a variety of other ammunition 24.01.08	Purchased the arms at Arjantin Arms Market
Presidential Office – President Yusuf (TFG)	9 AK-47 and 16 boxes of ammunition, 8 PKM, 7 pistols, 6 RPG-2/7 and 20 rockets, a variety of ammunition 24-27.01.08	Purchased the arms at Arjantin Arms Market through the arms trader “Artan” to protect Villa Somalia, the official residence of the TFG President.
Yusuf Ibrahim Hagar “Dabageed” Governor of Hiraan	215 AK-47, 20 PKM, 95 RPG-7, 80 pistols, a variety of ammunition Oct-Nov 2007	Purchased the arms

AMISOM - Uganda	<p>Wish list from Shabaab given to an arms trader on 5 Nov 2007: Weapons: 4 Zu-23, 5 DShK, 3 dhuunshilke (1 barrel Zu-23 typical Somali), 18 PKM, 8 RPG-2/7, 30 AK-47, 50 pistols. Ammunition: 25 boxes of ammo for PKM; 20 boxes for the DShK; 40 boxes for the dhuunshilke; 145 boxes for the AK-47; 100 rounds for the RPG-2/7; 180 boxes for pistols; 1,800 belts and magazines. 09.11.2007</p>	<p>Half of the weapons and the totality of the ammunition was sold by AMISOM soldiers for \$80,000 to the arms trader "Goomey". The arms were purchased by the Shabaab.</p>
Clans	<p>49 AK-47 and 180 magazines, 18 PKM, 6 RPG-2/7 and 28 rounds, 12 pistols 14.01.08</p> <p>28 AK-47, 9 PKM, 8 RPG-2/7 and 20 rounds, a large quantity of a variety of ammunition 14.01.08</p> <p>42 AK-47, 10 boxes of ammunition and 6 magazines, 12 SR-88 and 6 boxes of ammunition, 14 PKM, 16 belt feeders and 8 boxes of ammunition, 2 DShK, 6 boxes of ammunition and 8 belt feeders, 4 dhuunshilke and 9 boxes of ammunition, 8 RPG-2/7 and 19 rockets, 12 pistols and 7 boxes of ammunition, 120 land mines, 60 hand grenades 16-17.01.08</p>	<p>Purchased by the Marehaan clan (Jubba)</p> <p>Purchased by the Hawale and Galjeel clan (Hiraan)</p> <p>Purchased by the Rahenweyne clan</p>

	<p>12 AK-47, 2 Zu-23 and 2 boxes of ammunition, a variety of ammunition 23.01.08</p> <p>24 AK-47 and 13 magazines, 6 PKM and 8 belt feeders, 2 SR-88, 2 M-16 and 6 magazines, 4 RPG-2/7, 19 rockets and 8 bags to transport the rockets, 12 pistols, 19 magazines and 4 boxes of ammunition, hand grenades, A variety of ammunition for dhuunshilke, DShK, Zu-23 29.01.08</p> <p>214 AK-47, 8 PKM, 5 SR-88, 12 FAL, 13 pistols, 8 RPG-2/7, 5 mortars, 60 mines, 2 dhuunshilke, 1 DShK, 6 M-16, 140 magazines, a variety of ammunition 29.01.08</p>	<p>Purchased by the Rahenweyne clan</p> <p>Purchased by the Hawaadle clan at the arms market through their representative Osman Dheere. The arms were transported to the Hiraan region in a truck transporting foodstuffs.</p> <p>Purchased by the Marehaan clan at the arms market via their representative Saaid Dahir. The arms were transported to Bardheere.</p>
Abdi “Waal” Nur Siad, Warlord	<p>98 AK-47, 12 PKM, 8 RPG-7, 3 DShK, 2 dhuunshilke Oct-Nov 2007</p>	Purchased the arms
Abdirahman, Mohamud Gedi “Wiif”	<p>11 PKM, 2 RPG-7, 3 Sekawe, 5 pistols, magazines for the AK-47, a variety of ammunition Oct-Nov 2007</p>	Purchased the arms
Abdulkadir M. Nur “Eno”	<p>Wish list of 16.12: 16 PKM, 28 AK-47 with folded butt, 6 RPG-2/7, 8 pistols, 3 Zu-badeed (for speedboats), a variety of ammunition, 20 rounds for the RPG-2/7, for each of the weapons “Eno” wants 1,200 rounds of ammunition, Rifle fired grenades for the AK-47, magazines for the AK-47</p>	Wish list presented to the arms trader Bashir Weyne

	9 PKM, 20 AK-47, 4 RPG-2/7, 2 Zu-badeed, all of the requested ammunition Around 20.12.07	Purchased the arms from the presented wish list
	16 AK-47 and magazines, 8 PKM, 4 FAL, 6 pistols, 4 RPG-2/7, 9 M-16, a variety of ammunition 28.12.07	Purchased the arms. Wish list given to the arms traders on 25.12.07
Ali Dheere	9 AK-47, 6 PKM, 8 pistols, 120 magazines, a variety of ammunition 02.01.08	Purchased the arms
Suuley	18 AK-47, 12 pistols, 3 RPG-2/7, 6 M-16, a variety of ammunition 02.01.08	Purchased the arms
Bashir Rage, warlord	9 AK-47, 2 PKM and 6 belt feeders, 4 SR-88, 2 M-16, 1 Zu-badeed, a variety of ammunition 09.01.08	Purchased the arms
Muse Suudi Yalahow, warlord	14 AK-47 and 24 boxes of ammunition, 3 PKM and 12 boxes of ammunition, 2 RPG-2/7 and 14 rockets, 1 Zu-badeed and 8 boxes of ammunition, 2 B-10 and 20 rounds of ammunition 13-15.02.08	Purchased the arms and transported to Baidoa area
Mohamed Afrah Qanyare, warlord	16 AK-47, 5 PKM, 3 SR-88, 4 RPG-2/7, 6 pistols and a large quantity of a variety of ammunition 13-15.02.08	Purchased the arms

Dhuunshilke = 1-barrel Zu-23 mounted on a tripod.

Sekawe = 1-barrel Zu-23 with a seat for the gunner.

Annexe VI

Lettre datée du 27 juillet, adressée par le Président Yusuf
au Ministre des finances

THE REPUBLIC OF SOMALIA
THE TRANSITIONAL FEDERAL GOVERNMENT
OFFICE OF THE PRESIDENT

Muqdisho, July 27, 2007
JS-XM/050/06/2007

KU: Wasaaradda Maaliyadda
OG: Abbaanduulaha Xoogga Dalka Soomaaliyeed

Waxaa la farayaa Wasaaradda Maaliyadda in ugu dambeyn Sabtidan ay bishu tahay 28-ka bisha Luuliyo, ay siiso Taliyaha Ciidanka lacagta hoos ku xusan:

1. 14 bilyan iyo 800 oo milyan Sh. So. oo ah gunnaddii ciidanka.
2. 1 bilyan Sh. So. serviska taliyaha
3. 1 bilyan Sh. So. dayactir gaadiid iyo daawo iyo stationary loogu tala galay dugsiyada tababarka ee Bali doogle iyo Daynuumaay
4. \$US 120,000 (Boqol iyo Labaatan Kun) oo Dollar, oo loogu tala galay Tuutaha Askarta. (4000) askari.
5. In la siiyo ration(kii) ciidanka bisha August.

Waxaan filayaa in aad u fulisaan amarkan sida uu yahay.

Cabdullaahi Yuusuf Axmed
Madaxweynaha Dawladda



14,800,000,000.84
1,000,000,000.00
1,000,000,000.00

1,200,000 \$

120,000

1,242,000 \$

Muqdisho, Villa Somalia
E-mailto: adam_somalia@yahoo.ca
Tel: +2525 983389/+2521 554 4450/E-fax: +1 209 439 3322
Satphone: +88 216 3411 0002

[Traduction en anglais communiquée par le Groupe de contrôle]

Mogadishu, July 27 2007
JS-XM/050/06/2007

To: Minister of Finance
CC: Commander of Somali National Forces

I am advising the Minister of Finance that no later than Saturday 28 July it should provide to the Force Commander the funds recorded below:


1. 14 billion, 800 million So.Sh. for troop payment.
2. 1 billion So.Sh. for the commander's services.
3. 1 billion So.Sh. for vehicle repair, medicines, and stationary for the training schools at Bali Doogle and Daynuunay.
4. US\$ 120,000 (one hundred and twenty thousand) for military uniforms.
5. Provide rations for the month of August.

I believe that you will carry out this instruction as is.

Abdillahi Yusuf Ahmed
President

Annexe VII

Lettre datée du 8 août 2007, adressée par le Président Yusuf
au Ministre des finances


THE REPUBLIC OF SOMALIA
 THE TRANSITIONAL FEDERAL GOVERNMENT
 OFFICE OF THE PRESIDENT

Muqdisho, agoosto 08, 2007
 JS-XM/060/008/2007

Ku: Wasiirka Maaliyadda

Ujeedo Codsii Bixin Kharaj


Mudane wasiir,

Waxaan kuu soo gudbinayaa khraj ku baxay soo uruurinta hubka waaweyn oo gaarayaa ilaa 10 oo ay ku jiraan Zu yaal iyo Shilka. Hubkaasi hadda waxaa la keenay oo uu yaallaa Madaxtooyada Gudaheeda waxaana soo qabqabtay askar iyo sraakiil ka tirsan Madaxtooyada oo ay u suurtoowday in ay xog ku helaan meeshaa hubkaasi yaalaay

Ahddaba waxaa uga baxay lacag dhan 15,000 oo Dollar hubka iyo gaadiidka ay keeneen. 5000 oo dhacraad ahna waxaa hadda ku xiran hal gaari iyo qori Shilka ah.

Waxaan ku farayaa inaa bixisid lagactaas iyada ah oo isku gaareysa 20. 000 (Labaatan Kun) oo dollar.

Cabdullaahi Yuusuf Axmed
 Madaxweynaha Dawladda



Muqdisho, Villa Somalia
 E-mailto: adam_somalia@yahoo.ca
 Tel: +2525 983389/+2521 554 4450/E-fax: +1 209 439 3322
 Satphone: +88 216 3411 0002

Xoogaynayaal
WALT FULTO AFFAIR
MADAXWEYNAHA

SHE
K/S W/MADAXWEYNAHA
13/08/07

[Traduction en anglais communiquée par le Groupe de contrôle]

Mogadishu, August 08, 2007
JS-XM/060/008/2007

To: Minister of Finance

Subject: Request for Payment of Expenses

Dear Minister,

I am relaying to you expenses paid for the collection of heavy weapons number in total 10, including Zu and Shilka. Those weapons, which were brought to and are now within the Presidency, were seized by soldiers and officers of the Presidency who succeeded in discovering their secret location.

The total cost incurred for the weapons and vehicles they brought was 15,000 dollars. An additional 5,000 is linked to one vehicle and Shilka.


I advise you to pay this money, which totals 20,000 dollars.

Abdillahi Yusuf Ahmed
President

(Handwritten annotation in the top right corner reads "Secretary [word illegible]__ The instruction of the president must be executed. [signed] Acting Minister of Finance. 13/08/07)

Annex VIII

Lettre datée du 19 août 2007, adressée par le Président Yusuf
au Ministre des finances



THE REPUBLIC OF SOMALIA
THE TRANSITIONAL FEDERAL GOVERNMENT
OFFICE OF THE PRESIDENT

Mogadishu, August 19, 2007
JS-XM/051/08/2007

Ku: Wasaaradda Maaliyadda
Muqdisho

Og: Xafiiska Raisul-wasaaraha
Muqdisho

UJ: BIXIN KHARASH HUB SOO URURIN

Mudane Wasiir,


Sida aad la socotidba Dawladdu waxay ku hawlan tahay sidii ay gacanta u soo galin lahayd hubka waaweyn ee cadowga ee lagu kala qariyey aagaga ka baxsan Magaaladda Muqdisho.

Saraakiil ka tirsan ciidanka Madaxtooyada ayaa waxay u suurto gashay in ay gacanta ku soo dhigaan:

1. ZU 23 Bagaase saaran
2. ZU 23 Modsabiishi saaran
3. Dhashiike Cabdi-bile saaran
4. B10 Cabdi-bile saaran
5. Iyo 106ti Cabdi-bile saaran

Waxaan ku farayaa in loo celiyo Saraakiishaas hubka soo xereeyey wixii kharash ahaa oo uga baxay oo dhan US\$ 5,000.00 (Shan kun oo dollar).

Cabdullaahi Yuusuf Axmed
Madaxweynaha Jamhuuriyada Somalida



Villa Somalia, Mogadishu, Somalia
Tel: +2525 98 173 01 354 4450/ Fax-
Sat phone: +88 216 3411 0002
E-mail to: adam_somalia@yahoo.ca

[Traduction en anglais communiquée par le Groupe de contrôle]

Mogadishu, August 19 2007
JS-XM/051/08/2007

To: Minister of Finance
Mogadishu

CC: Office of the Prime Minister
Mogadishu

Subject: Payment of Expenses for Collected Weapons

Dear Minister,

As you know the Government is currently occupied with how to take possession of the heavy weapons that the enemy has hidden in Mogadishu's environs.

Officers of the Presidential guard have managed to lay their hands on:

1. ZU 23 mounted on a 'Bagaase' [large Russian military truck].
2. ZU 23 mounted on a Mitsubishi [truck].
3. Dhashiike mounted on a pick-up.
4. B10 mounted on a pick-up.
5. And 106mm mounted on a pick up.

I advise you to return to those Officers the expenses incurred in collecting those weapons, which total US\$ 5,000 (Five thousand dollars).

Abdillahi Yusuf Ahmed
President of the Somali Republic

Mogadishu, August 19 2007
JS-XM/051/08/2007

To: Minister of Finance
Mogadishu

CC: Office of the Prime Minister
Mogadishu

Subject: Payment of Expenses for Collected Weapons

Dear Minister,

As you know the Government is currently occupied with how to take possession of the heavy weapons that the enemy has hidden in Mogadishu's environs.

Officers of the Presidential guard have managed to lay their hands on:

6. ZU 23 mounted on a 'Bagaase' [large Russian military truck]
7. ZU 23 mounted on a Mitsubishi [truck]
8. Dhashiike mounted on a pick-up
9. B10 mounted on a pick-up
10. And 106mm mounted on a pick up

I advise you to return to those Officers the expenses incurred in collecting those weapons, which total US\$ 5,000 (Five thousand dollars).

Abdillahi Yusuf Ahmed
President of the Somali Republic

Aperçu des prix des armes et munitions sur les marchés aux armes somaliens

(In United States dollars)

Weapon	Before ICU	During ICU	After ICU	May 2007	Oct 2007	Dec 2007	Jan 2008	Feb 2008
Zu-23	70,000	10,000	5,000	25,000	N/A	27,000	N/A	N/A
DShK	14,000	5,000	3,000	8,000	N/A	9,300	7,500	7,000
B-10	7,000	2,000	1,500	6,000	N/A	7,600	4,000	4,000
PKM	12,000	6,000	4,000	2,000	4,200	4,000	6,000	3,500
AK-47	400	250	200	200	420	350	480	250
RPG-2	500	300	150	1,500	300	1,000	350	300
Pistol Tokarev				200	400	400	420	270
Hand grenade (F1)				8	80	80	80	65
Mines				50	300	N/A	380	250

Ammunition

Piece

Zu-23	7	3	0.50	3.20	N/A	3-4	N/A	N/A
DShK	3.5	1	0.50	N/A	N/A	N/A	2.0	1.50
B-10	120	30	3	N/A	N/A	N/A	100	60
PKM	5	0.50	0.50	1	1	1.50	1.70	N/A
AK-47	0.75	0.50	0.35	0.30	1.5	0.80	1.50	1.25
RPG-2	150	100	25	120	300	220	130	90

N/A = Not available.

Annexe X

Comptabilité établie par le Gouvernement fédéral de transition des dépenses financées par des dons de l'Arabie saoudite

Jamhuuriyadda Soomaaliya
Xukuumadda Federaalka KMG ah



جمهورية الصومال
الحكومة الاتحادية الفيدرالية
مكتبه رئيس الوزراء

Xafiiska Ra'iisul Wasaaraha

The Transitional Federal Government of the Republic of Somalia
Office of the Prime Minister

(Translation from Somali language to English)

Ref: ODPM/WHTS/046B/07

Date: 08/09/2007

To: **Minister, Ministry of Finance**
Cc: **The Prime Minister of the TFG**
Cc: **The President of the Somali Republic**

Subject: **For your records**

Mr. Minister,

I herewith submit to you the expenditures of the grant we have received from the brotherly country of the Kingdom of Saudi Arabia. The summary of the expenditures is as follows:

<u>Somali National Army</u>	US\$ 3,453,500.00
<u>National Police Force</u>	US\$ 1,424,943.00
<u>National Intelligence Agency</u>	US\$ 1,359,000.00
<u>Office of the President</u>	US\$ 1,665,345.00
Breakdown as follows:	
Mohamed Abdirizak (Travel to Nairobi)	\$ 95,000.00
Internet bills	4,110.00
Lower Jubba Elders	20,000.00
Reconstruction (Villa Somalia)	292,000.00
Purchase of Generators	176,000.00
Airline tickets	4,935.00
Abdullahi Dheere	20,000.00
Travel to Puntland	220,000.00
Abdulwahid	5,300.00
Awil	27,000.00
Hassan (Nairobi)	10,000.00
Presidency – Mogadishu	28,000.00
Presidency – Baidoa	20,000.00
Purchase of vehicle	30,000.00
Awil	3,000.00
Airline rent	57,000.00
Abdirashid Irro MP - (Reconciliation)	330,000.00
Airline rent	57,000.00
Reconstruction & repairs of a water well	181,000.00

Tel: +2521-5593134, Fax: +2521-643323, Mogadishu - Somalia
P.O. Box 623 – 00606 Sarit Centre, NBI – Kenya, Tel: +254-20-273 6618, Fax: +254-20-273 6619

Email: premiersom@wananchi.com

<u>Office of the Prime Minister</u>	US\$ 487,721.00
Breakdown as follows:	
Travel	10,000.00
Medical bills (Nairobi)	110,000.00
Fuel	6,000.00
Travel	5,000.00
Operational expenses	5,000.00
“ “ “ “	5,275.00
“ “ “ “	100,000.00
“ “ “ “	30,000.00
Siad – Baidoa	45,000.00
Abdullahi Mukhtar – Baidoa	20,000.00
Siad – Baidoa	5,000.00
Siad – Baidoa	3,000.00
Siad – rent of vehicles	56,000.00
Telecom bills	24,946.00
Telecom bills	27,000.00
Seeraar	2,000.00
Generator	33,000.00
<u>Parliament</u>	US\$ 1,275,000.00
<u>External expenses (Hospital bills \$ Airline rent)</u>	US\$ 483,100.00
Breakdown:	
Nairobi Embassy (Hospital bills)	96,400.00
Nairobi Embassy	16,500.00
Nairobi Embassy (Hospital bills & Airline rent)	209,150.00
Laito NBI (Hospital bills & Airline rent)	110,000.00
Airline rent	37,700.00
Nairobi Embassy	3,500.00
Nairobi (Airline rent)	9,850.00
<u>Debts paid</u>	US\$ 1,752,485.00
Breakdown:	
Qaran Express	378,000.00
Security/defense logistics	230,000.00
Jama Blue (Airliner)	220,000.00
Siad	3,500.00
Maryan Gabey	128,000.00
Asha Unlaye	100,000.00
Gurow MP	150,000.00
Iman M. Ali	500,000.00
Adde Gabow	20,000.00
Ossoble	12,985.00
Ayaan	30,000.00

Tel: +2521-5593134, Fax: +2521-643323, Mogadishu - Somalia
P.O. Box 623 – 00606 Sarit Centre, NBI – Kenya, Tel: +254-20-273 6618, Fax: +254-20-273 6619
Email: premiersom@wananchi.com

<u>General expenses</u>	US\$ 6,950,431.00
Breakdown:	
Rent for a tag to rescue for a Somali vessel sunk	150,000.00
Incentives for the elders who rescued the above vessel	100,000.00
Allowances for the security-men of the vessel (2 Months)	50,000.00
Transport for Puntland delegates to Mogadishu (NRC)	190,000.00
Hassan Qalaad –Deputy Mayor (Medical bills – Nairobi)	40,000.00
Purchase of Trucks/Lorries for the security forces	1,528,000.00
Incentives for Puntland delegates	30,000.00
Rehabilitation of Mogadishu Port Warehouses	681,208.00
Expenses for productive sector reform activity	48,000.00
Lunch ceremony for the Traditional Leaders (NRC)	6,500.00
Government operational costs	276,723.00
Puntland	3,000,000.00
Banadir Region (Mogadishu)	500,000.00
Food – Baidoa Prison	52,000.00
Central Bank of Somalia	298,000.00

<u>Reconciliation</u>	US\$ 8,135,000.00
Breakdown:	
Abdirashid Irro (MP)	45,000.00
Ahmed Bowbowle	10,000.00
Ali Mahdi	8,000,000.00
Tarah – Minister (Ministry of Post & Telecommunication)	10,000.00
Sharmaarke Gaanni (MP)	20,000.00
Lower Shabelle Region	35,000.00
Aden Mohamed Ali (MP)	15,000.00

GRAND TOTAL **US\$ 26,987,125.00**

The details of these expenses will be provided later on since we are busy in the preparation of the related supporting documents God willing.

The Competent Departments of the Ministry of Finance will provide and submit to you what concerns about the internal revenues generated.

Regards,

(Signed)

Salim Alio Ibrow

The Minister, Ministry of Culture & High Education/ Deputy Prime Minister

*certified by the
PM - Gedi
11/09/07 -*

Tel: +2521-5593134, Fax: +2521-643323, Mogadishu - Somalia
P.O. Box 623 – 00606 Sarit Centre, NBI – Kenya, Tel: +254-20-273 6618, Fax: +254-20-273 6619
Email: premiersom@wananchi.com

3

Annex XI

Pays visités et représentants de gouvernements, d'organisations et d'organismes privés rencontrés par les membres du Groupe de contrôle

France

Représentants du Gouvernement

Ministère des affaires étrangères
Ministère de la défense

Éthiopie

Consulat de la Somalie à Addis Abeba

Kenya

Divers

Institute of Security Studies

Représentants d'États

Ambassadeur des Pays-Bas
Ambassadeur de France
Ambassade du Danemark
Ambassadeur d'Arabie saoudite

Organisations internationales

Représentant spécial du Secrétaire général, M. A. Ould Abdallah (UNPOS)
Programme des Nations Unies pour le développement – Somalie
Programme alimentaire mondial – Somalie
Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies – Somalie
Organisation de l'aviation civile internationale
Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organization-INTERPOL
Union européenne

Somalie

Représentants du Gouvernement

Président Abduhalla Yusuf Ahmed
Ali Mohamed Gedi, ancien Premier Ministre
Hussein Ali Mohamud, Directeur, Cabinet du Président
Abdi Hasan Awale Qeybdiid, chef de la police
Général de brigade Bashir Mohamed Jama, chef adjoint de la police
Daniel Bourzat, consultant auprès du Gouvernement somalien

Abdillahi M. Duale, Ministre des affaires étrangères du Somaliland
Mohamed Nur Osman, Directeur général, Service du renseignement et de
l'immigration du Somaliland
Abdillahi Ali Ibrahim, Ministre de la défense du Somaliland
Banque centrale de la Somalie
Ministère de la pêche et des ressources marines
Ambassadeur de Somalie en Indonésie

Ouganda

Représentants du Gouvernement

Ministre des affaires étrangères
Ministère de la défense
External Security Organization
Envoyé spécial pour la Somalie

Yémen

Représentants du Gouvernement

Sûreté politique

États-Unis d'Amérique

Représentants de l'Administration
Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies
Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies
Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies
Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies
Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des
Nations Unies
Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies
